BULLETIN TRIMESTRIEL
N° 195
3ème trimestre 2006
APEMU - 24, place des Hirondelles 69140 Rillieux - la - Pape

Association des Professeurs d'Education Musicale
Http://apemu.free.fr

SOMMAIRE

Editorial 4

Vie de l'association

Congrès d'Aix-en-Provence..... 5

Spécial 60 ans

Historique et articles divers..... 7

Témoignages

Mémoires d'un pipeau..... 36
Mémoires d'une lyonnaise..... 38
Editorial 2001-2002..... 41

Pédagogie 2006

La pédagogie différenciée..... 42

Informations diverses

Bulletin d'adhésion, bon de commande 26
Publications des adhérents 48
infos diverses 49

ASSOCIATION DES **P**ROFESSEURS D'**E**DUCATION **MU**SICALE

Siège social : 24 place des hirondelles 69140 Rillieux - la - Pape
http://apemu.free.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dominique Terry, Fernando Segui, Catherine Baudy
Isabelle Bougault, Marie-Thérèse Pouget
Odile Tripier-Mondancin, Rénata Harbulot
Denis Féau, Yolande Barbier, Mireille Chovet, Martine Honorat
Claude Laporte, Francine Brun, Maïté Aubrun
Julien Nay, Etienne Gégout, Thibaut Plantevin, Martine Bertier-Wolfrom

BUREAU

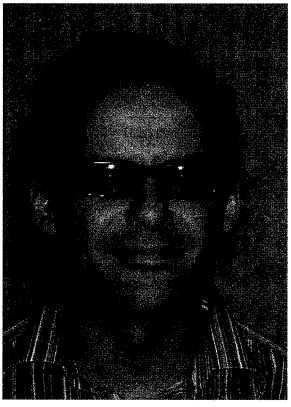

PRESIDENT
Fernando SEGUI
24 place des Hirondelles
69140 Rillieux - la - Pape
06 63 61 99 58
fernando.segui@wanadoo.fr

Vice-présidente
Yolande BARBIER
25 rue Gouais Lagnos
33000 Bordeaux
06 13 43 92 25
barbier.yoli@free.fr

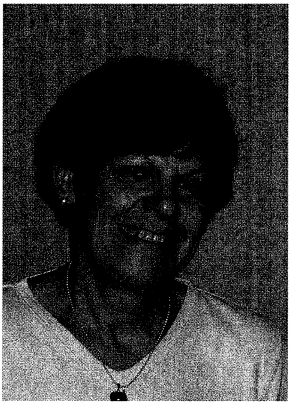

Vice-présidente
Martine HONORAT
12 avenue d'Indochine
13100 Aix en Provence
04 42 21 35 64
martine.honorat@free.fr

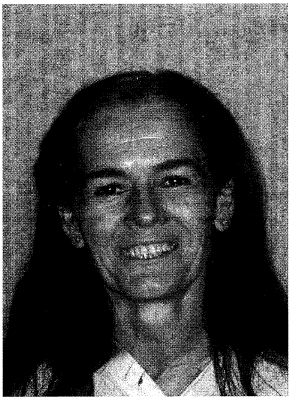

Trésorière
Martine BERTIER-WOLFROM
12 rue Barral de Montferrat
38100 Grenoble
04 76 47 92 17
ma.berwol@free.fr

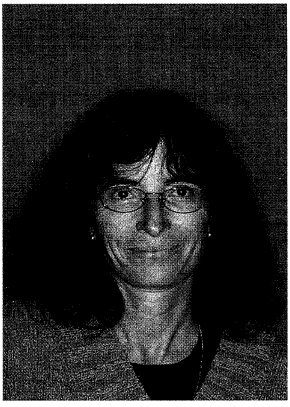

Trésorière adjointe
Catherine BAUDY
12 allée François Villon
33510 Andernos les Bains
05 56 26 25 86
catherine.baudy@wanadoo.fr

Secrétaire
Renata HARBULOT
3 allée de la Source 21000 Dijon
03 80 41 31 40
renata.harbulot@wanadoo.fr

Secrétaire adjointe
Claude LAPORTE
10 boulevard Léon Malfrey
63000 Clermont Ferrand
laporte.claude@libertysurf.fr

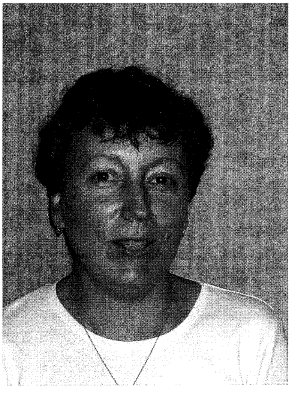

Directrice de publication
Dominique TERRY
23 rue du Rhône
69360 Solaize
04 78 02 40 79
dominique.terry@wanadoo.fr

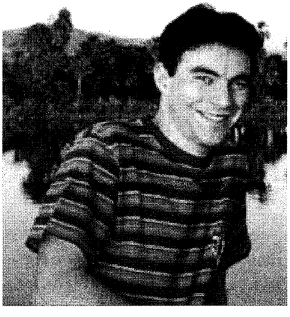

Responsable du site
Thibaut PLANTEVIN
901 petite route de Carpentras
84210 Pernes les Fontaines
06 18 01 27 03
louprof@free.fr

EDITORIAL DES PRESIDENTS

Ad honores

APEMU... un combat mené
- pour maintenir la place obligatoire de notre discipline (toujours remise en question)
- pour obtenir l'alignement de nos services sur ceux des autres enseignants (récemment acquis)
- pour que le nombre de postes à pourvoir soit suffisant (seule l'Inspection générale a doublé son nombre...)

APEMU : combat, mais aussi beaucoup d'amitié, de réconfort, de conseils. Il faut y croire !

Marie-Chantal Dabet

Education musicale... une conviction citoyenne. Celle que l'immatérialité de la musique exprime plus facilement que d'autres langages l'identité de chacun, lui permet de se révéler, de se construire et de communiquer. Celle que la musique, faite pour être partagée, construit du lien social dans un monde qui en manque de plus en plus. Celle que la culture, puisant ses racines dans les profondeurs des histoires humaines, éclaire le présent et conduit l'avenir. Celle enfin que l'Ecole est plus que jamais le seul lieu susceptible de garantir avec équité cette éducation à la culture, à l'art et à la musique.

Professeur, président, inspecteur... Depuis 22 ans au service de cette ambition éducative, à celle de l'Ecole et de l'éducation musicale ; aujourd'hui à une place particulière certes mais qui ne s'entend qu'en résonance avec celles qu'occupent les milliers d'acteurs quotidiens de l'éducation musicale dans l'éducation nationale.

Vincent Maestracci

L'Association des Professeurs d'Éducation Musicale.

Certes, association d'une partie seulement des quelque 6500 enseignants. Mais quand même !

Active, toujours présente pour nous représenter auprès des différents niveaux de décision politiques (académique, national, formation initiale, continue) : **responsable**

Représentative des courants de débats qui traversent les préoccupations de la majorité mais également de nos partenaires : **pluraliste et clairvoyante.**

Créative pour réfléchir aux enjeux et finalités d'une éducation musicale : **musicienne, pédagogue, didacticienne.**

Communicante pour faire connaître nos désirs nos réflexions, en terme d'éducation à l'une des formes symboliques les plus anciennes inventée par l'homme, pour les adultes de demain : **éditorialiste, présente sur le net**

Organisatrice de rencontres depuis 1946, aux niveaux national (congrès) et académique (stages, réunions) entre collègues motivés pour venir le mercredi après midi, le samedi matin, tout un week end : **reconnue, entendue, légitimée**

Agée ? Ni dans la tête ni dans le corps de ses membres sans cesse renouvelés : **sereine, sage parce qu'elle sait passer le relais, en tenant compte de son histoire.**

Odile Tripier-Mondancin

Voilà donc 60 ans que notre association se bat et milite pour que notre discipline ait sa place dans le système éducatif. L'actualité récente nous montre bien combien nous devons rester vigilants afin que le travail des anciens continue à porter ses fruits.

Entêtés ? non, obstinés peut être, convaincus certainement ! Vous constaterez sans doute que les mots d'ordre d'hier sont parfois d'une étrange actualité, ça n'est nullement le fait d'une histoire qui se répéterait mais bien une question de vision de l'enseignement artistique à défendre. Quelle formation pour nos élèves, pour quelles fins ? Ce débat qui est au cœur ne nos préoccupations est mené depuis longtemps. Les réponses successives nous pousse toujours à clarifier nos vues afin de pouvoir amender, critiquer et proposer. La thématique du futur congrès, comme tous ceux passés nous permettront d'apporter notre pierre à l'édifice.

Aussi, il est important que nous maintenions le dialogue avec notre hiérarchie et que nous poursuivions notre mission d'information de nos collègues. C'est en nous montrant unis que nous parviendrons à faire évoluer nos statuts ainsi que notre image.

Longue vie donc à l'A.P.E.Mu. afin de poursui-vre ses missions de propositions, communications, veilles et défense de l'éducation musicale pour tous.

Fernando Segui

Congrès d'Aix-en-Provence
26 - 28 octobre 2006
IUFM d'Aix-en-Provence

Pour le 60ème anniversaire de l'APEMU, Aix-en-Provence, qui fête également cette année le centenaire de la mort de Cézanne, nous acceuille lors de notre prochain congrès.

Afin d'anticiper une prochaine fonte des programmes, nous réfléchirons ensemble sur les objectifs attendus de notre enseignement grâce à des conférences et des ateliers animés par de nombreux intervenants d'horizons divers.

L'APEMU vous accueillera
le jeudi 26 octobre à partir de 11H à l'IUFM
2 avenue Jules Isaac.

Inscrivez-vous dès maintenant !

sur internet à l'adresse suivante :
http//apemu.free.fr

Pour l'hébergement, plusieurs solutions vous sont proposées :
Hôtels, gîte, auberge de jeunesse.
Attention, les places en auberge de jeunesse sont limitées, ne tardez pas !

Consultez le programme sur internet

Rappel des intervenants : André GABRIEL (Professeur de galoubet-tambourin, collectionneur), association "La Puce à l'Oreille", Jean SCHMUTZ (Ingénieur, musicien, inventeur du BAO-PAO), Bernard BREMOND (Formateur MAO, IUFM), Danièle LACARRIÈRE (Enseignante), Estel CAMERA (Pédo-psychiatre), François MADUREL (Maître de conférence à la Sorbonne), Frédéric BILLIET (Directeur de l'UFR de Paris IV Sorbonne), Frédéric FÉTIS (Enseignant percussionniste), G.BARON (Enseignant), Jean-Pierre MIALARET (sous réserve de sa présence en France), Marianne SUNER (chef de chœur et d'orchestre), Sabrina GIAMPETRONE (Metteur en scène), Scott Alan PROUTY (Chef de choeur), Thibaut PLANTEVIN (Enseignant, formateur IUFM)...

Les personnes ne pouvant accéder à internet ont la possibilité d'utiliser la fiche d'inscription au dos de cette page.

congrès 2006

COUPON A RETOURNER A :

Marie-Claude LAPLACE Impasse des Agasses, 13770 Venelles
Courriel : *marieclaude_laplace@hotmail.fr*
martinehonorat@wanadoo.fr

NOM :.....
Prénom :.....

ADRESSE :.....
.....
.....
.....

Téléphone ou courriel :.....

Participera au congrès 2006 de l'APEMU

Transport *(Rayez les mentions inutiles)*
J'arriverai en :
train - avion (aéroport Marseille-Provence) - voiture - je suis sur place.

Heure d'arrivée : J'arriverai vers 11h, 12h, 13h, dans l'après-midi, 18h, 19h.

Accueil : IUFM d'Aix-en-Provence. 2 Avenue Jules Isaac

Hébergement
Hôtels : **Inscription obligatoire sur le site Apemu *(http//apemu.free.fr).***
Auberge de Jeunesse : Directement auprès de l'auberge
Gîte : Je dormirai au gîte le :
Jeudi soir (26) - vendredi soir (27) - le samedi soir (28) *(entourez les jours)*

Je me débrouille par mes propres moyens : .....

Repas *(mettez une croix devant vos choix)*
Je mangerai au restaurant universitaire (8,5€):.....
. le jeudi 26 midi
. le vendredi 27 midi *(entourez les jours)*
. le samedi 28 midi
Je souhaite dîner au restaurant "Les 2G" (26€) jeudi 26 au soir :.....
Je participerai à la soirée " Spéciale Provence " (15€) vendredi 27 au soir :.....

Divers
Pour l'équilibre de certains ateliers, merci d'indiquer votre registre vocal :
S A T B ? :.....

Apportez votre clé USB
N'oubliez pas une tenue décontractée pour l'atelier "le Geste théâtral"

Avez-vous des suggestions ou des remarques ? :.....
.....
.....
.....

L'APEMU FÊTE SES 60 ANS

60 ans d'échanges pédagogiques,
de combats répétitifs et obstinés,
de coups de colère,
de traits d'humour...

Notre " vieille " association n'a jamais manqué de dynamisme ni d'idées !

Pour illustrer 60 ans d'une vie qui débute, Francis Cousté (directeur de la publication) et Marie-Chantal Dabet (présidente de l'APEMU) ont choisi pour nous des textes représentatifs d'une large période d'engagement dans l'association (des prémices de l'APEMU en 1936... à 1994)

Avant de consulter sans modération ces documents précieux, remercions-les chaleureusement pour ce rappel vitaminé indispensable qui nous permettra certainement de continuer à faire vivre cette association...
encore au moins 60 ans.

29e ANNEE. JUIN 1936.

BULLETIN
DE L'

A.P.M.

ASSOCIATION AMICALE
DES
Professeurs chargés de l'Enseignement de la Musique
DANS LES
ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION PUBLIQUE

Siège social : 8, rue de Tournon, PARIS (VIe)

Prière d'adresser la correspondance à
Mlle BERAUD
Secrétaire
1, avenue Lamark, 1
PARIS (18e)

Prière d'adresser les cotisations à
Mlle DARDET
Trésorière
39, avenue de Balzac, 39
VILLE-D'AVRAY (Seine-et-Oise)
Compte-courant 682-08, Bureau de Paris

Prix du présent numéro : **4 fr.** *franco par la Poste*

EXTRAIT DES STATUTS

ARTICLE PREMIER. — Il est formé, sous le nom d'*Association amicale des professeurs chargés de l'enseignement de la musique dans les établissements d'instruction publique*, une association entre tous les professeurs de chant et de musique des dits établissements et les membres de l'Université ou des commissions universitaires qui adhéreront aux présents statuts.

Le siège social de l'Association est à Paris.

ART. 2. — L'Association a un double but :

1° Aider au progrès de l'enseignement musical ;

2° Soutenir moralement et matériellement ses membres.

ART. 3. — L'Association se compose :

1° De membres actifs ; 2° De membres honoraires.

ART. 4. — Les *membres actifs* doivent être pourvus d'un certificat d'aptitude à l'enseignement du chant, ou d'une nomination de professeur de musique ou de chant dans les établissements d'instruction publique, ou d'une autorisation d'y professer ; ou bien ils doivent être membres de l'Université ou des commissions universitaires. Leur admission est prononcée par le conseil, après justification des titres.

Peuvent être également admis, à titre exceptionnel, comme membres actifs, les professeurs non pourvus de ces titres, mais qui bien qu'appartenant à l'enseignement privé, ont rendu à l'enseignement public des services reconnus par le conseil.

Les membres actifs ont seuls le droit de voter et de faire partie du conseil. *Ils paient une cotisation annuelle minima de 12 francs.*

ART. 5. — Les personnes qui, à un titre quelconque, s'intéressent à l'enseignement de la musique, peuvent être agréées en qualité de *membres honoraires* par décision du conseil.

Les membres honoraires paient une cotisation annuelle minima de 12 francs.

ART. 6. — *Le service* du bulletin *est fait gratuitement à tous les membres de la Société.*

ART. 7. — En reconnaissance des services signalés rendus à l'Association, le conseil pourra proposer certaines personnes pour faire partie d'un *comité d'honneur* dont les membres sont dispensés du paiement de toute cotisation. Les propositions du conseil seront soumises à l'approbation de l'assemblée générale.

ART. 8. — Le versement en une fois d'une somme de 200 francs, ou quatre versements consécutifs de 50 francs en l'espace de deux ans, dispensent tout membre actif de tout autre versement ultérieur et lui confèrent la qualité de *sociétaire perpétuel.*

ART. 9. — Toute personne qui fait à l'Association un versement minimum de 500 francs devient *membre donateur*, et son nom figure sur une liste imprimée en tête de l'Annuaire.

ART. 10. — Le défaut du paiement de la cotisation pendant deux années consécutives entraîne, après rappel, la radiation d'office.

La cotisation vaut pour l'année légale du 1er janvier au 31 décembre, et non pour l'année scolaire.

Les cotisations non payées au 1er mars de chaque année seront recouvrées par la poste.

BULLETIN DE L'A. P. M.

29e ANNÉE. JUIN 1936.

SOMMAIRE

Membres du Conseil d'administration de l'A. P. M. — Avis aux Sociétaires. — Demandes de délégations. — Réunion du Conseil d'administration du 2 février 1936. — Compte rendu de l'Assemblée générale du 6 avril 1936. — Congrès de Pâques du Syndicat de l'Enseignement secondaire. — L'enseignement musical et le nouveau régime des Ecoles Normales. — Examens du C. A. à l'enseignement du chant dans les lycées, Ecoles Normales et Ecoles Primaires Supérieures. — Epreuves du C. A. à l'enseignement du chant dans les Ecoles de la Ville de Paris. — Concerts, Auditions. — Echos, Informations. — Petite Correspondance. — Les beaux disques expliqués aux enfants. — Dons à la Bibliothèque.

Conseil d'Administration de l'A. P. M.

Président : M. Gabriel PIERNÉ, Membre de l'Institut.

Vice-Présidents : Mlle BASTIEN, Professeur honoraire au Lycée Jules-Ferry et à l'Ecole Normale de la Seine ;
M. GILLES, Inspecteur général honoraire de l'Instruction publique ;
M. PIERRON, Professeur de Pédagogie musicale.

Secrétaire générale : Mlle BÉRAUD, Professeur au Lycée Racine.

Trésorière générale : Mlle DARDET, Profeseur au Lycée de Saint-Cloud.

Trésorière adjointe : Mlle MOUTON, Professeur au Lycée Victor-Duruy.

Bibliothécaire : M. Julien TIERSOT, Bibliothécaire honoraire du Conservatoire.

Membres : Mlle Y. PÉAN, Professeur au Lycée Fénelon ;
Mlle H. ADAM, Professeur au Lycée Jules-Ferry ;
M. L. BLAREAU, Professeur au Lycée de Lille et aux Ecoles de la Ville ;
M. DESMETTRE, Professeur au Lycée Henri IV ;
M. GATEAU, Professeur à l'Ecole Arago ;
M. HAUCHARD, Professeur au Lycée Voltaire et Professeur honoraire des Ecoles de la Ville de Paris ;
M. Paul LANDORMY, Critique musical, Professeur agrégé de l'Université ;
M. Edgar LEFELLIER, Compositeur, Professeur à l'Ecole Normale de Musique ;
M. HENRY-VASSEUR, Professeur à l'Ecole Normale d'Instituteurs de la Seine et aux Ecoles de la Ville de Paris ;
M. René DUHAMEL, Secrétaire général du Comité de Propagande pour la Musique.

Association des Professeurs d'Education Musicale dans l'Université
(A. P. E. M. U.)
16, rue Achille-Luchaire - Paris (14e)
Téléphone : LECourbe 40-10
Trésorier : J. CLEMENT, 18, boulevard Jean-Jaurès, Saint-Ouen - C.C.P. Paris 68396

2/1952

Paris, le   Février 1952

Cher, e Collègue,

Un rapport, consacré à l'utilisation du matériel audio-visuel, figurant dans la brochure *L'Enseignement de l'histoire et la compréhension internationale*, publiée sous les auspices de la Commission Nationale Française pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) à la suite d'un stage d'historiens qui eut lieu en juillet 1951, a attiré l'attention de plusieurs de nos collègues.

Le Bureau de l'A.P.E.M.U. engage les Professeurs d'Education Musicale à lire intégralement ce rapport dû à un Professeur du Lycée Hoche, de Versailles. (La brochure est en vente aux Bureaux de *l'Education Nationale*, 14, rue de l'Odéon, Paris (6e). Prix 100 francs, franco 115 francs.)

En voici quelques extraits :

II. LA MUSIQUE

La musique est aussi un des meilleurs moyens d'établir la compréhension internationale...

...L'enseignement de la musique, comme valeur de civilisation, devrait être donc très poussé, et les historiens devraient s'y intéresser [illegible]...

Malheureusement, il n'en est rien en France, surtout dans le 2e Degré. Si la réforme de 1925, grâce à M. l'Inspecteur général Gidel, prévoyait l'initiation à la musique à côté de l'initiation aux arts plastiques, elle n'a pas duré. A l'heure actuelle, pour ceux de nos élèves qui ne sont pas eux-mêmes musiciens, les grands musiciens que nous citons dans nos cours ne sont que des noms, correspondant à rien de réel, car nous n'avons ni le temps ni le matériel nécessaire pour leur faire entendre et goûter une œuvre musicale. Combien d'entre nous, d'ailleurs, seraient capables de le faire ?...

...L'œuvre est de longue haleine que de recréer un goût musical chez un peuple qui a été autrefois très musicien. Il y a certainement quelques progrès : Petits Chanteurs à la Croix de Bois, Jeunesses Musicales, Mouvements scouts, ont fait de la propagande pour la musique. A Paris, s'il n'y a plus les Concerts Touche, il y a maintenant différents concerts éducatifs (Colonne, Musigrains, J.M.F.) des chorales universitaires, les théâtres lyriques; et le mouvement gagne la province...

...Que fait-on dans nos établissements ? Beaucoup d'instituteurs jouent d'un instrument de musique; mais si on leur apprend la technique musicale, il ne semble pas que l'on forme beaucoup leur goût et leur sensibilité musicale. De même dans le 2e Degré, où la musique est l'apanage du professeur de chant dans les petites classes. Il faut des occasions exceptionnelles, un professeur musicien qui présente, à un petit groupe, en dehors des heures de cours, quelques disques ou qui dirige un petit orchestre. Heureux encore si l'établissement lui prête un électrophone convenable, et s'il n'est pas obligé de fournir à la fois disques et instrument...

...On ne peut que souhaiter une réforme sur ce point et que l'on commence à former le goût musical des Français. C'est une œuvre de longue haleine, mais elle n'est point impossible; le vœu unanime de notre sous-commission est qu'elle soit tentée.

L'auteur est mal informé.

Cet historien, professeur dans un grand Lycée de la Région parisienne, est tout acquis à la cause de la musique pour laquelle il souhaite une place importante parmi les disciplines de base. Cependant les réalisations en cours lui sont inconnues. Pourquoi un collègue si favorable à l'Education musicale en est-il encore à 1925 ?

Parce que NOUS NE CONSACRONS PAS A LA DIFFUSION DE NOS RESULTATS AUTANT D'EFFORTS QU'A NOTRE ENSEIGNEMENT LUI-MEME.

***

Chaque Professeur d'Education musicale s'est-il préoccupé, dans son Etablissement, dans sa région,

JANVIER 1954 - N° 1

Bulletin de l'A. P. E. M. U.

Depuis le 20 juin 1953, date de notre précédent bulletin, l'activité s'est concentrée particulièrement sur les différents projets de réforme dont la grande presse et les journaux syndicaux se sont fait l'écho.

Nous résumons sommairement les propositions soumises aux conseils d'enseignement et leurs incidences sur notre discipline.

Avril. Premier projet : Baccalauréat en deux parties, la seconde partie préparée en deux ans englobait la propédentique, une section Lettres et Arts (options musique et dessin) était prévue, l'enseignement artistique commençait après la classe de première avec un horaire hebdomadaire de quatre heures. Ce projet a échoué, mais, pour la première fois, un texte préparé par le ministère faisait apparaître les arts au niveau des classes terminales avec une sanction équivalente à celle des autres disciplines.

Un deuxième projet prévoyait à partir de la 4e deux voies parallèles :

a) **celle de l'enseignement court** couronné en fin de seconde par un diplôme, l'éducation musicale était obligatoire dans cette seconde spéciale ;

b) **celle de l'enseignement long** avec possibilité de nouvelles sections du baccalauréat, la seconde partie étant préparée en un an, c'est à partir de la classe de seconde qu'une section lettres et arts pouvait s'y installer avec un horaire hebdomadaire de cinq heures dans chaque classe.

Une opposition assez violente s'est manifestée au Conseil Supérieur contre toute création de nouvelles sections du baccalauréat ; un conseil d'enseignement du second degré a émis un vœu favorable à l'étude de sections nouvelles (voir bulletin du 20 juin 1953), mais le Parlement a refusé d'étudier des projets de réforme qui étaient trop fragmentaires et a exigé du Ministre un projet de loi réorganisant l'enseignement public dans son ensemble.

Un troisième projet de loi portant organisation générale de l'enseignement a été soumis en novembre 1953 aux différents conseils. Synthèse des précédents projets, cette loi remet tout en question, y compris article 40, 2e : « Les conditions de formation et de titres exigés des maîtres de l'enseignement public. » Les quatre ordres sont intéressés : premier degré, second degré, technique, supérieur ; leurs intérêts doivent s'harmoniser, ce qui implique des difficultés et certains renoncements pour les aplanir. Un texte de loi qui doit être soumis au Parlement et ne peut être modifié que par une autre loi est obligatoirement rédigée en termes généraux ; les décrets et arrêtés ultérieurs précisent les modalités d'application.

Il semble logique de reprendre tout à la base, et en particulier, les programmes et les méthodes, ce qui sous-entend un travail assez long avant que la loi, si elle est votée, soit appliquée. Ce délai nous permet de prendre immédiatement position pour éviter certains dangers dont le mode de recrutement des maîtres n'est pas le moindre. A titre égal, indice égal. Notre discipline est actuellement la seule qui n'exige pas le baccalauréat, aussi le bureau a-t-il décidé d'insister pour obtenir la modification de nos C.A., telle qu'elle a été prévue dans nos précédentes réunions.

Un article de M. l'Inspecteur Général Campan dans l'éducation nationale n° 3, page 5, trace un tableau objectif de l'organisation et du fonction-

RAPPORT FINANCIER

AU 31 DÉCEMBRE 1953

RECETTES		DEPENSES	
En caisse au 26 novembre 1952	92.371	Timbres et communications téléphoniques	28.524
Cotisations perçues	125.658	Frais d'impression, rapports et bulletins	38.063
		Frais de transports divers	6.755
		Papeterie et fournitures diverses	10.067
		Location et pourboires salle Gaveau pour réunion	10.062
		Achat meuble classeur	8.050
		Abonnements journaux B.O., E.N., etc.	2.560
		Remboursement à Mlle Dureau frais installation téléphonique	25.000
Total des Recettes	218.029	Total des Dépenses	129.021
EXCEDENT DES RECETTES		L'excédent des recettes se trouve ainsi réparti :	
		a) sur le livret C.N.E.	48.662
En caisse au 31 décembre 1953	89.008	b) sur C.C.P. 633-96 Paris	39.446
		c) avoir en numéraire	900

Le trésorier rappelle que la cotisation part du 1er janvier. Elle est fixée à **400** francs pour les membres actifs et à **200** francs pour les retraités.

Le concours d'aptitude au professorat d'éducation musicale C.A.P.E.M. s'aligne au C.A.P.E.S. des autres disciplines

Les épreuves théoriques comprennent :

Ecrit :
a : Harmonie
b : Composition française sur un sujet d'ordre général permettant de juger la culture du candidat

Oral :
a : Leçon d'harmonie devant le jury
b : Interrogation sur la technique vocale appliquée aux enfants

Il donne des droits :

Celui à une année de stage sous la direction de maîtres qualifiés et dans les établissements où ils enseignent. Le stage s'effectue successivement dans trois établissements sous la direction de trois conseillers pédagogiques. Pendant huit heures au plus, le stagiaire prend contact avec la classe (période d'observation), puis fait la classe qu'il prépare avec son conseiller pédagogique. Il y a pendant cette année contact avec les élèves dans les conditions réelles qui attendent les nouveaux professeurs, avec les avantages et les difficultés particuliers à chaque établissement. Le stage actif dans trois établissements, les conseils de trois maîtres donnent au stagiaire une expérience pédagogique très riche et lui permettent en gardant sa personnalité de choisir ce qui lui convient dans les exemples qui lui sont donnés.

Il passe les épreuves pratiques dans une classe où il fait son stage : celles-ci comportent une leçon dans une classe et une direction de chorale, épreuves pédagogiques susceptibles de mettre en valeur ses qualités pédagogiques personnelles.

(bulletin n° 2, mars 1954)

70, rue de Rennes, PARIS-6e — MARS 1954 - N° 2

Bulletin de l'A. P. E. M. U.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 4 MARS 1954

Présents (75 personnes) :

MM., Mmes, Mlles

Alwrood	Crepieux	Fleurant	Musson
Astaix	Delforges	Fleureau-Daurée	Obringer
Aubert	Delperrier	Guinot	Ory
Bedour	Deziré	Haufeurt	Paquette
Besson	Desmettre	Hébert	Pierret
Blin	Dorémus	Hofmann	Ponsin
Bonin	Fromentin	Kréder	Prudhomme
Bourderie	Foucart	Lebelle	Raynaud
Budin-Cazaugade	Gervais	Ledrán	Rochette
Burel	Gasperie	Lemaistre	Roux
Burlurut	Gérard	Levallois	Salvat
Berthelot	Germain	Lovin	Sauvage
Cans	Griffon	Loubet	Sevin
Carton	Durand-Baur	Machuel	Souriac
Chauvineau	Duforestel	Magnant	Strauss
Clément	Duthoit	Matau	Thomas-Coèle
Jean Clément	Evieux	Maurice	Varambon
Cornet	Fabre	Michelon	Vedel
Grandalle	Faucon-Dumont	Missarel	

Excusés : Mmes Crochet, de Mayo, M. Rollin.

Représentés par pouvoirs délégués à de nombreux collègues : 114 personnes.

Albenne	Chauvin	Gautheron	Lemarié
Anne	Chef	Gervès	Limonne
Amion	Chevallier	Godard	Madieu
Anquetil	Chrétien	Gratiani	Magnus
Arluison	Colas	Grivolla	Marcel
Armand	Clément	Grivolla	Mansard
Arnold	Costa	Griffits	Marty-Chezal
Aubel	Daumont	Guillot	Martin-Abadie
Aubertie	Deglane	Guinodeau	Mellecker
Auger	Delaunoy	Giovanetti	Mona
Barbe	Delescluze	Haond	Moreau
Boucard	Desétables	Hurter	Mourrut
Brémaud	Despierre	Gorges	Nouviani
Briand	Domino Lambert	Janton	Perrin
Bressac	Dubois-Albrecht	Jamin	Perrin
Brosset	Duthell	Jérome	Pezet
Bryis	Estève	Joras	Plateau
Cabanès	Febway	Jucry	Pradon
Caffarel	Fiattot	Lamendin	Prunel
Calmettes	Fredeigne	Lacroix	Ragout-Flachat
Cambolin	Frémy	Lanu	Ravaux
Catlin	Fournier	Lebret	Reynaud
Chambre	Gachon	Lecorcher	Richard
Charles	Gaubert	Lemaire	Rœdelle

LES MAXIMA DE SERVICE

Cette question a été de nouveau soulevée cette année par plusieurs collègues. Une mise au point s'impose.

Les précisions qui suivent montreront à tous la complexité des mesures qui ont déterminé l'état actuel.

Le décret paru au B.O. du 25 décembre 1945 a fixé les conditions d'un reclassement général des fonctionnaires. En ce qui concerne les professeurs certifiés ou licenciés et les chargés d'enseignement (C.E.), ce décret les a répartis entre un cadre supérieur CS (20% des effectifs) et un cadre normal CN (80% des effectifs).
Le CN comportait lui-même 20% des effectifs dits de 1ère catégorie (CN1) et 60% des effectifs dits de 2ème catégorie (CN2).

Tous ceux qui appartenaient au cadre des Lycées de Seine et Seine-et-Oise ou des collègues de Paris, Versailles et Saint Germain à la date du 1er décembre 1945 furent rangés dans le CS, les professeurs des lycées du CN en exercice au 1er décembre 1945 dans le CN 1, tous les professeurs ou C.E. des collèges dans le CN 2.

Il faut ajouter qu'être nommé à Paris, auparavant, constituait une promotion au CS. Cette promotion était pénalisée par une perte d'ancienneté calculée d'après l'écart entre les traitements du cadre de Paris, Seine, Seine-et-Oise et le cadre de province. Nombreux sont ceux qui perdirent ainsi plusieurs années d'ancienneté valables pour l'avancement.

C'est au moment de ce reclassement général que la parité avec les professeurs de dessin, perdue depuis 20 ans et réclamée par nous avec acharnement fut enfin retrouvée.

Le décret du 3 mai 1946 a augmenté les maxima de service pour *toutes les catégories d'enseignants* (agrégés compris), de toutes les disciplines.

Les maxima fixés pour les disciplines artistiques furent les suivants :

Certifiés	CS	16 heures	C.E.	CS	18 heures
Certifiés	CN 1	18 heures	C.E.	CN 1	19 heures
Certifiés	CN 2	20 heures	C.E.	CN 2	20 heures

(Bulletin n° 5, avril 1955)

St Jacques de Compostelle

Premier Congrès de l'A. P. E. M. U.

Organisé par L'Association des Professeurs d'Education Musicale de l'Université pour ses Membres ce premier Congrès propose l'étude de quatre questions pédagogiques :

1. Le Solfège

2. La Dictée Musicale

3. Le répertoire vocal

4. L'Histoire de La Musique

L'enseignement de la Musique dans les établissements scolaires se transforme constamment en fonction des moyens nouveaux mis à la disposition des Maîtres et des conditions sans cesse renouvelées dans lesquelles les enfants de tous les milieux sociaux entendent la musique.

Pour utiliser au maximum les progrès de la technique et pour maintenir l'intérêt des élèves, le professeur doit sans cesse adapter son enseignement aux conditions nouvelles.

Loin de se limiter à l' acquisition de connaissances théoriques élémentaires et indispensables. il a le légitime désir de faire connaître et apprécier les chefs-d'œuvre des Maîtres, de former des auditeurs exercés et éclectiques ; l'éducation musicale devient un des éléments de la culture humaniste dont le but final est une meilleure compréhension entre les hommes.

Monsieur l'inspecteur Général Favre, qui a accepté la présidence de ce premier Congrès, s'est excusé de ne pouvoir être présent à toutes les séances.

C'est Monsieur Cornet, secrétaire général de l' A.P.EM.U., qui déclare le congrès ouvert. Il souhaite la bienvenue aux professeurs venus de tous les coins de la France Métropolitaine et des Territoires d'Outre-Mer, et forme le voeu que ces journées de travail en commun apportent à tous un enrichissement sur le plan professionnel un réconfort su le plan moral.

Le professeur d'éducation musicale si souvent isolé dans son établissement sent le besoin de rencontrer des collègues musiciens et de "parler métier". Les liens d'amitié qui unissent les membres de l'A.P.E.M.U. ne pourront que se resserrer au cours de ces rencontres.

L'A.P.E.M.U. groupe tous les professeurs sans distinction d'appartenance syndicale ou de tendance philosophique, elle oeuvre pour que la musique gagne dans l'université la place qui lui est due et quelle n'a pas encore. Pour atteindre ce but, l'effort concerté de tous est indispensable. Un plan d'action mieux défini sortira de ce Congrès mais son premier objectif est une mise en commun des différentes expé-

riences poursuivies par chacun : expériences qui se déroulent dans des milieux scolaires très divers, dans des conditions matérielles très inégales et dont la réussite ou l'échec dépend en grande partie de la compréhension ou de l'hostilité de l'administration car, malgré l'uniformité des programmes et des horaires, la place faite à la musique varie d'un établissement a l'autre, et il reste à convaincre ceux qui doutent encore de son efficacité.

Ce compte-rendu tend surtout à présenter au lecteur l'ensemble des idées échangées et des moyens préconisés.

Aucune des questions n'est épuisée et les Congressistes ont souvent exprimé le désir d'en voir reprendre l'étude ultérieurement. Ce sera l'objet des Congrès suivants de se pencher sur le détaiI, l'ensemble ayant seulement été envisagé en cette premiere rencontre.

70, rue de Rennes, PARIS-6e N° 19 - JUIN 1960
C. C. P. PARIS 633-96

Bulletin de l'A. P. E. M. U.

RÉPONSE A L'EDUCATION MUSICALE

Dans un article intitulé " Le baccalauréat ou C.A.E.M. ", la rédaction de ce journal s'inquiéta de " singuliers bruits qui courent actuellement... " Ces bruits seraient-ils l'écho d'un article paru dans l' "Université Syndicaliste" du 25 avril ?

Le Congrès de Pâques du SNES a, en effet, adopté à l'unanimité un projet de modification du C.A.E.M. conforme à celui élaboré par notre Association depuis de longues années. Pourquoi l'éducation Musicale s'émeut-elle, HUIT ANS APRES.... de projets qui furent discutés en présence de M. l'Inspecteur Général Loucheur, le 22 décembre 1952, approuvés par lui et présentés à M. Brunold Directeur Général de l'Enseignement du Second degré le 15 janvier 1953 ? (Voir bulletin A.P.E.M.U., avril 1953.)

Préalablement étudiés au sein de l'Association, ces différents projets de :
- Baccalauréat artistique ;
- Transformation du CAEM ;
- Modification des Programmes ;

ont toujours eu pour objectif de donner à la musique la place à laquelle elle a droit dans l'Université !

Le projet de modification du C.A.E.M. n'est pas une critique du concours actuel, il répond aux buts suivants:

1° Faciliter le recrutement des professeurs ;
2° Eviter aux candidats les mauvaises orientations ;
3° Aligner la formation des maîtres sur celle des autres disciplines ;
4° Laisser aux musiciens , comme à tous les autres étudiants, le bénéfice des bourses ;
5° Faciliter la création de centres d'études en province ;

6° Donner aux professeurs de musique, avec tous les avantages d'une année passée dans les C.P.R., l'occasion de côtoyer des collègues des autres disciplines, ce qui favoriserait une meilleure compréhension mutuelle.

Pourquoi l'Education Musicale ne retient-elle qu'un point de détail : l'obligation du baccalauréat ?

Nous aussi sommes désireux de voir la création d'un baccalauréat artistique dont nous avons présenté depuis longtemps un projet étudié (nous nous réjouissons qu'il soit adopté par la Rédaction de l'Education Musicale), mais en attendant qu'il soit réalisable, il importe de donner à nos professeurs des garanties d'ordre corporatif qu'il est inutile de préciser ici, l'éducation musicale étant la seule discipline qui n'exige pas le baccalauréat. S'il s'agit de favoriser l'accès au professorat à des élèves du Conservatoire qui en sont dignes, il sera facile de trouver un système d'équivalence, comme les Facultés le pratiquent pour accueillir les non-bacheliers, la question n'est pas là.

D'autre part, si une modification intervenait, une période transitoire d'au moins cinq années permettrait aux futurs candidats d'orienter convenablement leurs études.

Nos collègues se reporteront aux conclusions du Congrès de 1958, ils y retrouveront clairement exprimé notre désir de voir la musique obligatoire dans les classes du Second degré, et c'est une classe de propédeutique musicale qui viendrait couronner l'enseignement de la musique dans les classes du Second degré.

En ce que concerne la question des maxima de service, la Rédaction de l'Education Musicale ne peut ignorer l'action constante menée par l'A.P.E.M.U. pour une mesure de justice qui intéresse également les professeurs de dessin, de travaux manuels et d'éducation physique ; nous sommes prêts à lui prêter notre concours si elle est en mesure de mener une action plus efficace, mais que ne l'a-t-elle déjà entreprise...

Ajoutons que deux tiers des membres de notre Bureau doivent... et donnent vingt heures de services hebdomadaires.

Quant aux intentions de la Direction Générale du Second degré nous attendons, pour les connaître, l'avis du successeur de M. Brunold à qui nous poserons la question quand il sera nommé.

APEMU
juin 1960

L'article qu'on lira ci-dessous n'engage bien entendu que la responsabilité de son auteur dont l'humour a néanmoins retenu toute notre attention au milieu de graves problèmes qui ne cessent pas de nous préoccuper. Nous en souhaitons bonne lecture à nos collègues

S'il est vrai qu'un bon professeur doit toujours chercher à améliorer son enseignement, il ne fait pas de doute qu'il doit aussi faire part à ses collègues de ses expériences et de ses succès dans le domaine pédagogique afin d'en faire profiter le plus grand nombre. C'est dans cet esprit que nous allons consigner ici les résultats d'une expérience intéressante faite dans nos classes et qui gagnerait, nous en sommes certains, à être connue et imitée.

On sait que les qualités acoustiques de chacune des deux oreilles sont nettement différentes. On a, en général, une bonne oreille et une moins bonne (de même pour les yeux) ; ceci est un fait constaté, indubitable. Mais en plus, nous croyons pouvoir affirmer après des observations approfondies faites sur un assez grand nombre d'élèves qu'une oreille est d'autant plus "fine" que l'autre est imparfaite ; rien d'étonnant à cela, il s'agit là d'un phénomène de compensation comme il en existe beaucoup d'autres en physiologie.

D'un autre côté on reproche souvent à notre enseignement secondaire traditionnel d'être de plus en plus encyclopédique et ceci nous parait valable pour l'Education Musicale en particulier. Une réaction se dessine, recherchant plus la **qualité** que la **quantité**. Les dernières circulaires (B.O. n° 30 du 25-07 63) de M. Capelle, directeur général de l'organisation et des Programmes scolaires en font foi.

Dès lors, sur le plan de l'acuité et de la sensibilité auditive et musicale, à la lumière des observations irréfutables dont nous avons fait part à nos lecteurs au début de cet article nous avons pensé qu'une bonne oreille (une seule) valait mieux que deux médiocres. Nous avons donc été amené à couper l'oreille droite ou l'oreille gauche (après les avoir étalonnées pour savoir celle qui était le plus capable de perfectionnements ultérieurs) d'un assez grand nombre d'élèves. Le résultat fut frappant : nous avons vu des élèves jusque là rebelles à toute musique découvrir tout d'un coup Le royaume enchanté des sons, s'épanouir sous la caresse d'un thème mozartien, ou faire face avec intérêt à la tempête beethovénienne : il s'agissait pour certains d'entre eux d'une véritable révélation au sens le plus fort du terme. Pour quelques-uns pourtant cette ablation aboutit seulement à la mise en lumière de qualités vocales insoupçonnées dans le sens d'un élargissement certain de la tessiture vers l'aigu. Si concluante soit-elle, il nous semble que cette expérience devrait être tentée sur une plus large échelle par un grand nombre de collègues après quoi nous pourrions confronter avec profit les résultats obtenus.

Si certains n'étaient pas encore convaincus de la justesse de nos vues et hésitaient encore à expérimenter un procédé qui n'est surprenant qu'en apparence (mais en réalité le résultat d'un raisonnement des plus déductifs que l'expérience n'a fait que confirmer) qu'ils méditent sur la bizarrerie de certaines expressions courantes du langage qui s'éclairent alors d'un jour nouveau et recèlent une vérité profonde que je n'ai fait, à la vérité, que redécouvrir. Ainsi on dit "avoir de bons yeux ", ce qui est légitime puisque nous avons deux yeux ; on dit aussi avoir "du nez" car nous n'avons qu'un nez, mais ne dit-on pas "avoir une bonne oreille" ; or n'avons-nous pas deux oreilles ?? Mais continuons... on dit avoir "l'oreille de quelqu'un" pour signifier que l'on est dans ses bonnes grâces et non "avoir les oreilles de quelqu'un", ce qui serait simplement ridicule. Par contre le fait d'être nanti d'une large surface pavillonesque a toujours été associé à la faiblesse d'esprit. "Les oreilles d'âne" stigmatisent l'imbécile. Remarquons le

pluriel dans cette dernière expression.

Réfléchissons encore sur la conduite trop souvent qualifiée d'anormale mais en réalité très logique d'un Van Gogh se coupant une oreille.

Enfin jusqu'au XVIII siècle, si nos connaissances sont exactes, n'amputait-on pas les gens de je ne sais plus quoi pour améliorer cette fois la voix des hommes vers l'aigu ? Pourquoi cette pratique s'est-elle aussi perdue et est-elle en passe d'être oubliée comme la précédente le fut ? Il y a là un autre domaine que je me promets bien d'explorer et qui permettrait probablement d'améliorer notre Education musicale à laquelle nous tenons tant dans le sens de la qualité vocale cette fois.

Nous serions satisfaits si cet article paraissait trouver un certain écho chez nos collègues. Que ceux qui seraient intéressés par la question nous écrivent (ou au siège de l'APEMu). Un courrier abondant serait pour nous un encouragement certain à poursuivre avec ardeur nos expériences.

N.B. - Nous répondons tout de suite à une question souvent posée lors des quelques conférences que nous avons données ici et là. Que faire des oreilles coupées ? Sont-elles récupérables ? Nous devons avouer que nous n'avons pas encore trouvé de réponses satisfaisantes à cette question laissant nos auditeurs et collègues sur leur faim. Nous voyons évidemment une solution pour pallier ce dernier inconvénient : les manger à la sauce vinaigrette, mais nous convenons de bonne grâce que cette solution manque de sérieux et inclinerait à douter de notre (voracité) véracité !

LE PROFESSEUR FICELLIER
San Francisco le 1-4-1964.

guide-chant

Mes chers collègues,

Je ne saurais vous présenter ce rapport moral, sans saluer tout d'abord avec émotion la mémoire de celui qui, pendant plus de 10 années, assura les fonctions de Secrétaire de l'APEMU avec ce dévouement inlassable, cette bonté souriante qui étaient le fond de sa nature, et qui n'avaient d'égales que sa jeunesse d'esprit, et sa foi en son métier, en notre métier.

Roger Cornet nous a quittés, et sa disparition brutale a été pour vous tous, j'en suis sûr, une grande peine.(...) Son désir le plus cher était que notre association continue à vivre vous êtes là, aujourd'hui, pour montrer qu'elle vit.(...)

En 1963, l'A.P.E.M.U. comprenait 600 adhérents.

Elle dépasse. aujourd'hui, largement ce nombre, ce qui représente une très forte proportion parmi les professeurs titulaires, dont l'effectif total n'atteint pas 1000. N'avons-nous pas lieu de nous en réjouir ? Cependant, ce n'est pas encore, ce ne sera jamais assez. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de force, et nous en avons besoin.(...)

Comment augmenter notre effectif ?

Le Bureau y pense activement, et va chercher le plus possible à faire connaître chaque année l'APEMU aux jeunes collègues qui viennent de passer le CAEM et qui, tout à la joie de leur succès, et préoccupés par leur métier tout neuf, ne savent pas à quel point ils auront besoin d'être défendus !

Nous ferons tout pour leur faire savoir quelle est la raison d'être de notre Association, quels sont les buts quelle veut atteindre.

Mais nous ne pouvons pas tout faire. Et vous devez tous participer à cette tâche, en faisant connaître l'APEMU aux collègues qui l'ignorent et mieux connaître à ceux qui ont mal compris son rôle.(...)

Cette action, quelle est-elle ?
Peut-être certains se posent-ils la question ? Peut-être sont-ils tentés d'y répondre négativement ? Ils sont excusables. De loin, il leur semble que les résultats sont trop lents, voire inexistants. Beaucoup de revendications paraissent ne pas aboutir, et ils pourraient de déduire que le Bureau s'endort !

Je crois pouvoir les rassurer.

Le Bureau agit. Et je me trouve bien placé pour en juger, car, lorsque je n'en faisais pas partie, j'étais tenté, comme beaucoup de jeunes collègues, de me ranger parmi les pessimistes. Nous étions inscrits à l'APEMU sans savoir exactement en quoi cela consistait et nous attendions des réalisations spectaculaires pour nous faire une opinion !

Et puis, je me suis trouvé au sein de ce Bureau, et j'ai alors compris beaucoup de choses. J'ai découvert ce qu'est sa véritable action :

Elle ne réside pas toujours dans les "coups de poing sur la table", mais dans de patientes négociations, dans les prévisions à long terme, dans le sacrifice du détail au profit de l'essentiel.

Enfin, la qualité dominante qui semble animer ce Bureau depuis de longues années, c'est sans nul doute, la persévérance ! Faut-il en effet vous rappeler, qu'à chaque changement ministériel tous les dossiers sont détruits, et que toutes les revendications qu'ils contenaient sont à refaire ? Combien de nos dossiers concernant notre association ont disparu ainsi depuis qu'elle existe ?

Nous ne nous décourageons pas, et nous sommes prêts à continuer.(...)

Vous savez tous le bouleversement profond disons le mot la "crise" que connaît actuellement l' Education nationale. Les réformes succèdent aux réformes les décisions ministérielles annulent celles qui les ont précédées...en attendant de devenir elles mêmes caduques. Cela, à une cadence qui semble s'accélérer depuis quelque temps.

Et le plus souvent, ces décisions sont prises sans que nos représentants dans les diverses commissions ne soient avisés.

Dans ces conditions, il est bien difficile d'agir efficacement !

Que l'on ne nous jette pas la pierre ! Bien souvent lorsque nous communiquons au Ministère des textes ou des projets qui nous ont été demandés, une nouvelle circulaire les rend inutiles.

Pour vous citer un exemple, on nous avait laissé, en juin, un espoir sérieux de Baccalauréat artistique. Le Bureau avait donc rédigé aussitôt, et envoyé un projet pour chacune des deux parties. Moins de trois mois après, on apprend qu'il n'y aura plus de première partie au baccalauréat, et il n'est plus question de baccalauréat artistique pour l'instant... Cet exemple vous montrera, j'espère, les difficultés de notre action. Sans doute une réforme finira par se dégager de toutes les réformes successives, et nous pouvons espérer que l'Université retrouvera, en s'adaptant au monde moderne, l'équilibre qu'elle a perdu.

Il faut déjà que nous pensions à défendre activement la Musique pour qu'elle ait, dans l'Université française de demain, la place qu'elle mérite à tous les niveaux de l'Education.(...)

Pour conclure, je souhaite que ce troisième Congrès ait un succès encore plus grand que les précédents, et que vous retiriez de ces trois journées de contact amical, en même temps qu'un enrichissement le courage et la joie dont nous avons tous tant besoin !

Monsieur Loupias
novembre 1964

(Le rapport moral est adopté à l'unanimité)

A propos du budget des Affaires Culturelles

Au moment de mettre sous presse, nous prenons connaissance de la déclaration de M. André Malraux à la tribune de L'Assemblée Nationale à l'occasion de La discussion du budget des Affaires Culturelles. Nous ne pouvons résister au plaisir de la livrer à nos collègues, en leur laissant Le soin d'en apprécier les éléments positifs... et les autres !

NDLR.

" L'éducation musicale de base est du ressort de l'éducation nationale, mais je pense qu'il serait ridicule de demander à des enfants d'aimer la musique parce qu'on leur donne des coups de règle sur les doigts lorsqu'ils ne savent pas solfier. Une véritable éducation musicale consisterait à mon sens à leur faire entendre un disque, la Neuvième Symphonie, puis ce que pensaient de cette Neuvième Symphonie Victor Hugo ou Romain Rolland. Si ces enfants ne découvrent pas alors un nouveau monde, c'est que nous n'aurons pas eu de chance. Toute éducation repose sur l'amour. Il faut que les enfants aiment la musique. Après ils apprendront à solfier !"

octobre 1966

TEXTE ELABORE LORS D'UNE REUNION EXCEPTIONNELLE DU BUREAU DE L'APEMU le 23 mai 1968

Le bureau de l'apemu tient à assurer le CPREA* de son entière solidarité et de son soutien dans l'action qu'il mène actuellement aux côtés des autres étudiants pour une réforme des structures de l'Université.

Il réaffirme les principes que l'APEMU a toujours défendus :

1°) l'école a le devoir de dispenser à tous la formation artistique, partie intégrante d'un développement harmonieux de la personalité ;

2°) dans l'enseignement général, cette formation artistique doit avoir sa place de la maternelle a l'Université ;

3°) en conséquence, elle doit être dispensée à tous les niveaux par des maîtres dont la formation et la qualification seront équivalentes à celles des maîtres des autres disciplines ;

4°) au niveau de l'enseignement supérieur, les disciplines seront enseignées dans des facultés des Arts créées au sein de l'Université, et qui auront pour vocation de former les chercheurs, les artistes et les enseignants

LE BUREAU

** Comité de Préparation de la Réforme de l'Enseignement Artistique, lequel groupe en permanence, à l'institut d'Art et d'Archéologie (3 rue Michelet) des élèves et professeurs des centres de préparation de Cl. Bernard, H. de Balzac, La Fontaine, Institut de Musicologie, CNTE de Vanves, écoles privées, etc...*

N.B. - Etant donné les circonstances, il n'a pas été possible de joindre tous les membres du Bureau. Etaient présents :
Mmes et Mlles Bertauche, Bourreau, Guetschel, Jollis, Ribière-Raveriat, Levallois, Dorgeuille et MM Loupias et Voirpy.

ASSOCIATION DES PROFESSEURS D'EDUCATION MUSICALE DE L'Université (APEMU)

Considérant que la musique est partie intégrante de la culture générale, indispensable à l'éveil et au développement harmonieux de la personnalité, qu'elle apporte dans notre monde déshumanisé un élément d'équilibre irremplaçable, que son enseignement doit être dispensé à tous les niveaux scolaires,
l'APEMU a pour objectifs :

1° Développer l'enseignement musical de la Maternelle à l'université
2° Donner à ses membres une information sur l'évolution constante de la pédagogie générale qui leur permette :
a) d'adapter leur enseignement aux différents niveaux scolaires,
b) de renouveler leurs méthodes pédagogiques on profitant des expériences nationales et internationales nouvelles
c) d'inciter au travail en équipe, de favoriser le décloisonnement des disciplines et la coordination avec les professeurs autres disciplines.
3° Organiser sur le plan local, académique, national, des rencontres et des journées d'étude où seront abordées toutes les questions liées à la profession.
4° Participer à la formation permanente et au recyclage des maîtres.

Paul DOURSON.
octobre 1971

Quelques éléments de réponse à propos de l'éducation musicale en 4ème et 3ème

Tous nos collègues connaissent bien les difficultés de l'enseignement musical en 4ème et 3ème, mais peu de collègues, semble-t-il, songent aux possibilités actuelles d'un enseignement décloisonné, coordonné avec les autres disciplines, ou mieux encore, dispensé au niveau d'une véritable équipe éducative.

Il convient de remarquer tout d'abord que si nos conditions de travail dans ces deux classes sont nettement défavorables, parfois désastreuses, les autres disciplines ne sont guère mieux loties que la nôtre et connaissent des vicissitudes semblables : effectifs trop lourds, niveaux variables des élèves, classes peu homogènes "tout azimut", intérêt relatif pour la matière considérée, âge ingrat, problèmes particuliers, cas sociaux, etc. Tout ceci n'est pas l'apanage exclusif de l'enseignement musical et les programmes irréalisables ne doivent pas non plus constituer un obstacle particulier...si l'on veut bien admettre que le plus important, ce qui compte avant tout, c'est d'intéresser nos élèves à ce que nous pouvons leur apporter, sur le plan musical, sur le plan de la réflexion, sur le plan humain, et aussi la manière de leur présenter.

Une première source d'erreur me semble être, dans la situation actuelle, de vouloir dispenser un enseignement spécifiquement musical, soit à base de solfège, de théorie d'écriture, soit à base culturelle (histoire de la musique, exposés, auditions...)

Même l'usage des méthodes actives et l'étude instrumentale (flûte) - qui peuvent donner d'excellents résultats en 6ème et 5ème - deviennent difficiles, voire impraticables, malgré leur caractère attractif, en raison des effectifs, de l'impossibilité d'un contrôle individuel efficace et parce qu'elles posent des problèmes de discipline. Il ne faut pas non plus tomber dans la démagogie qui consiste à laisser aux élèves le choix de leur programme, et à nous présenter ou nous imposer de la musique de leur choix. Nous savons tous, par expérience, que ce genre d'aberration ne satisfait personne, ni le professeur, ni même les élèves, et que ce n'est pas non plus la meilleure façon de "récupérer" une classe.

Que nous reste-t-il pour faire face et quelles méthodes adopter dans ces classes difficiles, surtout quand il s'agit de garçons ?

Nous ne pouvons en réalité rien entreprendre entièrement par nous-même, surtout si nous pratiquons un enseignement indépendant, sans ouverture et sans alignement sur les autres disciplines.

Pour pouvoir réussir même partiellement et imposer notre enseignement, il nous faut une ouverture réelle sur les autres disciplines (français, langues vivantes, histoire-géographie, arts plastiques et dessin, mathématiques même pour ceux qui sentent des aptitudes)...et de toute autre discipline.

Ceci implique une connaissance assez précise des programmes et des contenus des différents cours, de la progression souhaitée, des objectifs poursuivis et des méthodes de travail pratiquées par les collègues d'une même équipe.

Ceci suppose aussi des échanges fréquents, des concertations entre professeurs, des coordinations mûrement préparées avec tel ou tel autre collègue sur des sujets judicieusement chosis, chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

Cela suppose évidemment un temps considérable passé en concertations et préparations communes, un choix de thèmes susceptibles d'intéresser les élèves pour les amener progressivement, par le biais de ces réalisations interdisciplinaires à une prise de concience et à une valorisation de notre enseignement musical.

Cela suppose encore un véritable travail d'équipe et aussi une information sur les réalisations faites dans divers établissements par des équipes de professeurs qui ont compris que pour progresser, se maintenir ou survivre, il est devenu nécessaire d'unir nos efforts et de mettre en commun toutes nos ressources. Nous ne nous imposerons dans nos classes de 4ème et de 3ème qu'à ce prix.

Paul Dourson
mai 1973

DEMARCHES ACTUELLEMENT EN COURS

- création d'une Agrégation de musique

- maintien du DUE Musique

- nomination d'IPR d'Education Musicale

- maintien de l'Education Musicale dans le Second Cycle

- barème concernant la promotion des Chargés d'Enseignement

- organisation de stages pour les Professeurs des Ecoles Normales, et pour les futurs Conseillers Pédagogiques d'Education Musicale du Cycle Elémentaire.

éditions
fuzeau
pédagogie musicale

NOUVEAU

NOUVEAU

COFFRET
LES GRANDS COMPOSITEURS ET LEURS ŒUVRES

Régis Haas

Découvrez un guide idéalement pensé pour entrer dans l'univers de la grande musique !

A la fois riche et facile d'accès, cet ouvrage séduira autant les professionnels et les enseignants que les étudiants et les mélomanes.

Avec son ouvrage de **176 pages** et ses **3 CD**, ce coffret présente un large panorama des deux plus grands siècles de l'Histoire de la Musique, de Mozart à Rachmaninov :

- **25 biographies** de compositeurs incontournables, exposées comme autant de destins individuels, avec leur cortège d'**anecdotes** et de **citations**.
- **100 œuvres essentielles**, classées par formes (symphonies, ouvertures, opéras, concertos...), accompagnées d'un **extrait sonore** et d'une **présentation illustrée**.
- **50 dessins originaux** de qualité.

Complet, efficace et attrayant...

Le coffret

contenant :

- **Le livre** (176 pages)
  Partie 1 : ***les compositeurs***
  Partie 2 : ***les œuvres***
  - 25 biographies de compositeurs
  - 1500 références répertoriées
  - 100 illustrations à découvrir
  - 100 chefs-d'œuvre commentés
  - 80 thèmes musicaux sur portée
- **3 CD audio**
  - ***100 extraits musicaux (instrumentaux, orchestraux et lyriques)***

+ Le livret de l'élève GRATUIT

Réf. 6749 **55,00 €**

Tous les extraits sur www.fuzeau.fr

EDITIONS FUZEAU
B.P. 406 - **COURLAY**
79306 BRESSUIRE Cedex (FRANCE)
Tél. 05 49 72 29 09
Fax 05 49 72 28 98
E-mail: jmfuzeau@fuzeau.com

Dans la même collection :

Le monde des instruments des origines à nos jours

L'étude de chaque famille instrumentale se réalise à travers un jeu de filiations : chaque instrument moderne est mis en relation avec ses "ancêtres" préhistoriques ou antiques et ses "cousins" des autres pays du monde.

BULLETIN D'ADHESION - 2006

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Code postal/ville : ...../.....
Téléphone/Fax : ...../.....
Courriel (le plus lisiblement possible) :

_ _

En cas de modification, nom ou adresse antérieurs : .....
.....
Grade ou situation : .....
Indice/échelon :...../.....
Etablissement :.....
Ville/académie : ...../.....

Tarifs

Indice inférieur à 410, mi-temps, temps partiels ou retraités : 19 €
Indice supérieur à 410 : 38 €
Couple enseignant en éducation musicale et adhérent : 38 € + 19 €
Stagiaires PLC2 : 10 €

Versement par chèque postal ou bancaire à l'ordre de l'APEMu

Montant total du chèque : €

L'adhésion est valable pour l'année civile et inclut l'envoi des 4 numéros annuels de la revue.

Ce bulletin est à renvoyer obligatoirement à votre délégué académique, à défaut à notre trésorière.
Toute inscription en cours d'année, jusqu'à fin septembre, donne droit à l'envoi rétroactif des numéros de l'année civile déjà parus.
Toute demande d'adhésion envoyée après le 30 septembre sera validée sur l'année civile suivante.
Le traitement informatisé du présent formulaire a fait l'objet d'une déclaration de conformité auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification des données vous concernant en vous adressant à votre délégué académique, à défaut, directement à notre secrétaire.

Si vous désirez adhérer à l'association sans recevoir les revues, entourez le refus suivant : **NON**

Si vous désirez vous abonner aux revues sans adhérer à l'association, reportez-vous à la page suivante.

N'oubliez pas de signaler à notre secrétaire tout changement d'identité ou d'adresse en cours d'année civile.

BULLETIN D'ABONNEMENT - 2006
(présentation page suivante)

Nom : .....
Prénom : .....
ou Nom de l'organisme : .....
Adresse : .....
.....
Code postal/ville : ...../.....
Téléphone/Fax : ...../.....
Courriel (le plus lisiblement possible) :

* Abonnement à 4 revues successives : 38 €

Modes de paiement :
· chèque joint à la commande à l'ordre de l'APEMu
· mandat administratif : **fournir un bon de commande**

Tout abonnement en cours d'année, jusqu'à fin septembre, donne droit à l'envoi rétroactif des numéros de l'année civile déjà parus.
Toute demande d'abonnement envoyée après le 30 septembre sera validée sur l'année civile suivante.
Le traitement informatisé du présent formulaire a fait l'objet d'une déclaration de conformité auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification des données vous concernant en vous adressant à votre délégué académique, à défaut, directement à notre secrétaire.

COMMANDE DES ACTES
(présentation page suivante)

Nom : .....
Prénom : .....
ou Nom de l'organisme : .....
Adresse : .....
.....
Code postal/ville : ...../.....
Téléphone/Fax : ...../.....
Courriel (le plus lisiblement possible) :

* Actes du congrès de Troyes :15 €
Modes de paiement :
· chèque joint à la commande à l'ordre de l'APEMu
· mandat administratif : **fournir un bon de commande**

*** TOTAL DE LA COMMANDE**

Abonnement	€
Actes de troyes	€
Montant total du chèque	€

Relevé d'Identité Postale
APEMu - Siège social
24 place des Hirondelles
69140 Rillieux la Pape

ETAB	GUICHET	N° DE COMPTE	CLE
30041	00001	0063396P 020	03

PUBLICATIONS DE L'APEMu

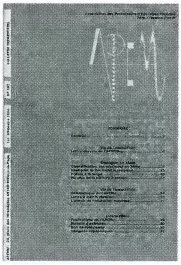

La revue APEMu
Informations concernant la discipline éducation musicale. Textes, programmes, formations, pédagogie, vie de l'association...

32 pages - publication trimestrielle
Abonnement 38 €

La formation initiale et continue des professeurs en éducation musicale
Actes du congrès de Troyes 2000.
Aspects théoriques et pratiques de la formation des enseignants (professeurs des écoles, du second degré); organisés en trois chapitres : état des lieux, pratiques musicales, sciences humaines.

124 pages - 15 €

en prévision

Quels champs artistiques pouvons - nous apréhender tout en gardant notre spécificité ?
(tire provisoir)
Actes du congrès de Sèvres 2004

en cours de montage
pas de souscription

Les actes du congrès de Lyon ne seront pas publiés.
Les personnes ayant souscrit à cette publication seront contactées rapidement par la trésorière pour être dédommagées.

L'EPREUVE FACULTATIVE DE MUSIQUE AU BACGALAUREAT

Il arrive à chacun d'entre nous professeurs d'éducation musicale, d'être convoqué pour faire passer cette épreuve dans telle ou telle ville de France, au début du mois de juin.

Pour moi-même, j'ai toujours du plaisir à faire connaissance avec ces jeunes qui sont nos futurs collègues, mais je suis souvent déçue.

Pendant la dictée musicale, beaucoup de nez restent en l'air cherchant leur inspiration au plafond. Certains n'ont jamais fait de dictée musicale de leur vie ! Il semble dérisoire de leur donner la tonalité. Résultat : moins d'un quart des épreuves au-dessus de la moyenne.

Pour le solfège chanté, c'est un peu mieux. Cependant très peu d'entre eux arrivent à battre une mesure régulièrement. La mesure à 6/8 semble très au-delà de leurs compétences.

Abordons les oeuvres imposées et au choix, pour une brève analyse musicale. Certains connaissent l'œuvre, mais ne savent rien sur le compositeur. D'autres sont très documentés sur le musicien seulement. D'autres enfin n'ont jamais entendu l'œuvre dont ils parlent.

A mon avis tout ceci est un scandale ! On mobilise de nombreux professeurs, on vide les lycées pour faire passer les épreuves de dessin, travaux manuels et musique, à qui ?... A de nombreux fumistes qui se présentent là parce qu'ils grattent trois notes sur leur guitare.

Cet état de fait existe dans plusieurs départements français dans lesquels je suis passée. Pour notre consolation, Il y a quand même quelques bons élèves qui ont suivi une préparation régulière et qui ont une bonne culture musicale. Cette épreuve concerne ces élèves, et ceux-là seulement !

Pour remédier à cette situation déplorable, il faut avertir les chefs d'établissement que l'on n'accepte dans cette option que les élèves ayant une base de solfège solide. Ceci devra être constaté par le professeur spécialisé dont l'avis prévaudra lors des inscriptions définitives en janvier.

M. FLAVIER
professeur d'Education
Musicale
au Lycée de Filles de Belfort
décembre 1975

L'humour en partage

Le croirez-vous, chers Collègues ? Quelques-uns de nos meilleurs IPR se seraient émus, nous dit-on, que l'on ait pu qualifier d'«assurément terrifiant» leur corps aimable (cf. Bulletin n° 145, p. 2).

Là, pour le coup, les sangs me glacent ! ...

F.C.

TEXTE DE SYNTHESE
Sur les projets de réforme

Le bureau national de l'Association des Professeurs d'Education musicale réuni le 24 avril à Paris en même temps que les représentants des délégations régionales, a étudié les textes présentés par de nombreuses délégations au sujet des projets de M. le Ministre de l'éducation concernant la création d'une discipline "d' Education esthétique".

Dans ces projets, il est question notamment :
- de supprimer les Travaux Dirigés en classe de 6ème à la rentrée 1977 et de 5ème à la rentrée suivante ;
- de ne plus considérer l'Education Musicale comme une discipline spécifique ;
- d'envisager une "éducation esthétique" conçue comme une discipline-globale devant rester nécessairement superficielle.

Par ailleurs, notre discipline est menacée :
- par la création d'un CAP-CEG 14 (Musique - Dessin), unanimement rejetée par le Conseil d'Enseignement général et technique. (Il est en effet impensable d'imaginer que deux disciplines aussi spécifiques que la musique et le dessin requérant des connaissances techniques approfondies, puissent être enseignées par la même personne) ;
- par la suppression de certaines UER d'Education Musicale, sous prétexte de " manque de débouchés" alors que tous les postes ne sont pas pourvus dans les établissements (CES lycées - Ecoles Normales).

Devant ces dangers l'APEMU réaffirme la nécessité de former en priorité des enseignants hautement qualifiés, condition indispensable pour que l'éducation artistique de l'enfant puisse prendre toute son importance.

Elle demande pour cela la création d'UER d'Education Musicale dans chaque Académie ainsi que le retrait définitif du projet CAP-CEG 14 musique - dessin.

Elle est fermement opposée à l'ensemble du projet actuel d'Education esthétique.

Elle demande que l'Education Musicale continue à être considérée comme une discipline à part entière et qu'elle puisse être enseignée dans de meilleures conditions (Travaux Dirigés rétablis en 6ème, et 5ème, étendus en 4ème et 3ème)

Le Président M. PONSIN
juillet 1977

LETTRE OUVERTE
de Jean Sourisse
à Monsieur le Directeur de L'EXPRESS

Monsieur le Directeur,

Professeur d'éducation musicale des lycées et collèges, chef des chœurs de l'orchestre Colonne, j'ai pris connaissance de l'article paru dans l'express du 5 février 1982, sous le titre "La folie de la Musique".

J'attendais ce reportage avec un Intérêt d'autant plus grand que j'avais été associé à son élaboration, votre collaboratrice, spécialiste en la matière, m'ayant longuement questionné, dans les bureaux de "L'Express" sur la nature de mon enseignement. Aujourd'hui, c'est avec stupéfaction que j'ai pu lire - page 70 au bas de la première colonne - le condensé de cet entretien :

"Le cours de musique c'est la récré", constate résigné, Jean Sourisse qui enseigne aussi au lycée. Les élèves s'en foutent, ils "dorment ou Ils chahutent".

M'attribuer de tels propos constitue pour le moins une falsification flagrante de l'information reçue, proche de l'affabulation pure et simple.

Si j'ai effectivement déploré - comme n'importe quel autre professeur d'éducation musicale aurait pu le faire - les difficultés d'un enseignement de masse au collège, si j'ai pu évoquer les effectifs trop lourds, les problèmes d'horaires ou de sous-équipement en matériel qui existent encore ici ou là, si j'ai soulevé le problème posé par la grande diversité des milieux sociaux et familiaux et les différences de motivation et de comportement qui en résultent, je me suis bien gardé de généraliser, de tirer des conclusions trop hâtives, encore moins, de porter un jugement péremptoire et global sur l'enseignement musical en général et la façon dont nos élèves le reçoivent. C'est pourtant ce qui transparaît à la lecture de cette prise de position.

Il est inadmissible de manipuler l'information et de l'isoler, par surcroît, de son contexte, allant jusqu'à résumer en 4 lignes un entretien d'une heure vingt minutes I

Avoir l'audace. enfin, de mentionner ces propos entre guillemets, d'en reproduire l'essentiel en entête d'alinéa et de me citer nommément, c'est mettre en cause gravement ma conscience professlonnelle. Laisser entendre. surtout, que l'ensemble de la profession partage ce point de vue stupide, c'est faire subir un préjudice grave à mes collègues autant qu'à moi-même.

En vous priant de bien vouloir reproduire Intégralement cette mise au point dans le "débat des lecteurs" de votre prochain numéro, et vous en remerciant d'avance, Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean SOURISSE
(Paris le 9 février 1982)

P.S. - A la suite de cet article. il est évident que je me trouve dans l'obligation morale d'adresser prochainement copie de la présente lettre ouverte aux personnes, associations ou organismes divers concernés. par le problème de l'enseignement musicaL

LETTRE
de Francis Cousté,
Secrétaire adjoint de l'APEMU

Monsieur le Directeur,

Il est toujours possible de trouver des gens qui réussissent mal dans leur profession, des aigris, des "canards boiteux"..

Je m'étonne simplement qu'en ce qui concerne l'enseignement de la musique, dans les Collèges et les Lycées, la plupart des media ne s'attachent jamais qu'à montrer les aspects négatifs de notre profession, n'interviewant jamais que des "souffrants" !

J'ose espérer qu'il ne s'agit - en l'occurrence - que d'une mauvaise information et non d'une volonté de "désinformation"

Réf, - Article d'Evelyne FALLOT, dans "L'Express" du 5 février

(Lettres publiées dans le Courrier des Lecteurs de "L'Express" n° du 26 février 1982.)

DERNIERE MINUTE :

Devant l'aggravation de la situation de l'Education musicale à la rentrée 1982 (suppression de groupements d'heures dans le second cycle et **dans le premier cycle**, d'heures de chorales, augmentation constante du nombre d'élèves par classe...), le Bureau de l'A.P.E.Mu. a adressé un télégramme au Président de la République :

« Alarmée par disparition brutale enseignements artistiques dans lycées et aggravation accélérée situation notre discipline dans collèges, en contradiction avec textes officiels et promesses Pouvoirs Publics, Association Professeurs Education musicale fait appel à votre haut arbitrage. »

A.P.E.Mu.

LETTRE OUVERTE
A M. LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Monsieur le Ministre.

L'Association d'éducation musicale tient à vous faire part des vives inquiétudes suscitées chez nos collègues par votre récente communication sur le développement des Enseignements artistiques préparée en liaison avec le Ministre de la Culture (cf. " Le Monde" daté du mars 1983)

Nous espérons à cet égard, que le Ministère de l'Education Nationale ne sera pas le seul - au cours des négociations qui vont s'ouvrir avec le Ministère de la Culture - à se remettre en cause, car, dans ce cas, il ne s'agirait pas d'une convention, mais d'une reddition.

Nous estimons qu'il doit être clairement établi que le professeur d'éducation musicale restera le maître d'œuvre des activités musicales dans son établissement.

Nous ne pouvons, en effet, accepter un retour à la situation antérieure à la création de nos concours de recrutement, quand des instrumentistes - souvent excellents, mais sans formation psychopédagogique, ni même connaissances musicales autres que celles nécessitées par la pratique de leur instrument - venaient dans nos établissements fournir des prestations qui ne s'intégraient pas - ou s'intégraient mal - au cursus éducatif et provoquaient rapidement des réactions de rejet de la part des élèves et même de l'ensemble du corps enseignant.

Nous demandons que les intervenants "extérieurs" (et il nous parait souhaitable de conserver cette appellation) soient engagés avec l'assentiment du professeur d'éducation musicale et intègrent leur action au projet pédagogique de celui-ci. Ainsi le professeur d'éducation musicale pourra-il préparer leurs interventions et en tirer les enseignements.

Dans l'espoir que vous voudrez bien prêter la meilleure attention à nos observations, nous vous prions d'agréer. Monsieur le Ministre, l'assurance de notre très haute considération.

le 13 mars 1983

DE L'UNITÉ PERDUE...

De plus en plus, aujourd'hui, on oppose Éducation et Formation. Inquiétante dichotomie... N'est-ce point là encore " la faute à Voltaire " aussi bien qu'à Diderot ? Lesquels, oublieux de la mémorable sentence de Montaigne : "enseigner un enfant n'est pas remplir un vase, mais allumer un feu", dénonçaient l'éducation de leur temps, qu'ils jugeaient par trop désintéressée et aristocratique... Pour ces hommes dits "des Lumières", une telle éducation avait le tort de donner le pas à l'initiation sur L'information. Ils ont été entendus ! Probablement bien au-delà de leurs espérances, depuis le dix-huitième siècle, la part initiatique de l'éducation n'a cessé de reculer, le divorce entre savoir et être est toujours plus prononcé...

En effet de quoi est-il question aujourd'hui si ce n'est pour l'essentiel, de fournir à nos élèves des connaissances qui ne pourront jamais que les asservir à leurs futures fonctions ? Les disciplines favorisant le développement de l'aptitude à "être", de l'aptitude au bonheur, sont réduites à la portion congrue - sinon totalement évacuées par nos nouveaux barbares... L'unité de l'être de devrait-elle pas constituer le cœur de toute évaluation de l'élève : notion d'intégration, de cohérence, de coordination, d'équilibre, de lié vocal, gestuel, etc. Dans la perspective d'un nouvel humanisme ne serait-ce pas à retrouver cette unité perdue que devra tendre toute nouvelle réforme ?

Francis Cousté
juillet 1989

Varia

Apartheid chez les «déficiteux» ? La Commission des mathématiciens - l'une des huit commissions réunies par le ministre de l'Éducation nationale - demande qu'une prime soit versée à tous les reçus à un CAPES dans les (seules) matières déficitaires que sont les mathématiques, la physique et les disciplines technologiques.

1993, ô gué ! Dans tous les établissements scolaires du Danemark, la journée de travail débute obligatoirement par le chant d'un psaume... Dans la cité britannique de Birmingham où vivent quelque 80 000 musulmans, les «recommandations» du Conseil municipal aux chefs d'établissement prévoient la «prise en compte du point de vue des parents pour la non-participation des filles au cours de musique».

Plus mélanome que moi, tumeur ! Selon le Pr Pierre Tran Ba Loc, directeur du laboratoire d'Immunologie et de Cancérologie de Besançon la musique à haut niveau sonore diminuerait les défenses immunitaires et favoriserait ainsi l'apparition du cancer et du sida.

glory be to joHn cagE ! Le Laboratoire de Recherches acoustiques d'EDF vient de mettre au point le prototype d'un appareil - il sera commercialisé dès 1990 - qui permet d'annuler tout bruit (toute musique ?) par un bruit de phase inverse...

> La musique fait allusion tacitement à une espèce de tragédie lointaine et diffuse, à un tragique sans cause qui est le tragique de l'existence ; ce tragique immotivé, c'est l'irréversibilité du temps.
>
> (Vladimir Jankélévitch).

Ocnophiles et Philobates...

La philobatie* n'est certes pas le comportement généralement induit par l'université ! N'est-ce point là, pourtant, que le bât blesse ? Et singulièrement pour notre discipline...

Notre métier, en effet, tel qu'il se transforme au fil des ans, exige de plus en plus de qualités d'adaptation et d'improvisation, dans le domaine musical, bien sûr, mais aussi dans les domaines relationnel et d'organisation. Or, contrairement à ce que voudraient nous laisser croire innéistes et autres tenants de la prédestination, l'improvisation, cela s'apprend ! Il n'est que de voir les résultats obtenus, grâce à certaines techniques "d'apprentissage philobathique", aussi bien dans nos grandes écoles que dans les départements Musique des universités américaines...

Pour répondre au défi majeur que constitue l'accélération de l'évolution de nos sociétés, ne serait-il pas temps que notre frileuse *Alma mater* conçoive et mette enfin en oeuvre une didactique moins exclusivement ocnophile ?

Francis Cousté
juillet 1991

** Ocnophilie et philobatie sont deux catégories créées par le psychanalyste anglais Michael Balint pour distinguer deux manières de progresser. L'ocnophile - n'avance qu'en terrain sûr, il "balise", s'accroche aux parois... Le philobate, lui, se jette dans le vide, il improvise...*

Quand le cerveau s'habitue à la musique, il perd après quelque temps son fonctionnement normal, et l'homme perd de son sérieux. Il devient inutile et parasite. (...) La musique engendre l'immoralité, la luxure, le dévergondage et étouffe le courage, la bravoure et l'esprit chevaleresque : elle est interdite par les lois coraniques.

(Ayatollah Khomeiny)

En matière d'enseignement artistique même les plus flagrantes reculades sont présentées sous forme de communiqué de victoire. Ainsi en va-t-il de la communication conjointe sur les enseignements et pratiques artistiques présentées, le 2 octobre 1991, par les ministres de l'Education nationale et de la Culture.

Après avoir fait litière des recommandations du Conseil national des Programmes concernant la création de modules d'enseignement artistique, le ministre de l'Education nationale vient en effet - en contradiction avec les assurances qu'il avait lui-même données lors de sa Conférence de presse du 22 avril dernier - d'interdire que les lycéens des sections "Scientifique" et "Économique et sociale" aient enfin accès à une véritable formation artistique. Alors que, nous le savons bien, le plus grand nombre (et les meilleurs...) des lycéens demandeurs de musique viennent des sections scientifiques. La plupart des nouveaux métiers de la musique, d"autre part, ne réclament-ils pas aujourd'hui une formation scientifique ?

Et ce ne seront certes pas les ateliers dits de "pratique", théoriquement ouverts à tous les lycéens, qui combleront une telle lacune de "formation". Comment, d'ailleurs, ces ateliers pourraient-ils s'implanter dans nos lycées, lorsque l'on sait que leur création devra s'inscrire dans le Projet de chaque établissement, avec l'assentiment des Associations de Parents d'élèves ? L'enveloppe budgétaire allouée à chaque établissement étant forcément limitée et les ateliers de pratique musicale étant mis en concurrence avec, bien sûr, les ateliers des autres arts, mais également avec les ateliers d'activités sportives spécialisées, aussi bien qu'avec ceux des technologies de l'information et de la communication (informatique, télématique et audiovisuel), il est aisé d'imaginer où, pour la majorité des parents d'élèves, iront les priorités. De toute façon, ces ateliers de pratique n'apparaissent même pas dans les grilles horaires pu bliées par le ministère. Ce qui est significatif de l'intérêt qui leur est porté...

Sept heures d'enseignement artistique seront désormais proposées aux élèves de section Littéraire : trois heures obligatoires au titre de la "Matière complémentaire de formation générale", auxquelles pourront s'ajouter quatre heures d'option facultative (heures qu'il sera toutefois interdit de cumuler dans une même disci-pline artistique...). Ainsi l'horaire obligatoire ne sera-t-il plus que de trois heures, alors qu'il était de quatre heures dans l'ancienne section A3. On peut, d'autre part, s'interroger sur les débouchés professionnels d'une telle filière de culture artistique générale sans composante scientifique. Ne risque-t-on pas de créer ainsi une nouvelle filière cul-de-sac pour discoureurs dilettantes ?

Enfin - et c'est certainement la le plus grave - alors que tout le monde s'accorde à reconnaître que l'effort doit porter, en priorité, sur l'éducation musicale à l'école primaire, estime-t-on vraiment, rue de Grenelle, que cinquante heures de musique dans les IUFM suffiront pour former à cette discipline les futurs "professeurs d'école" ?

Francis Cousté
janvier 1992

Musique qui fait s'amollir les durs et les compartimentés, leur fait ressentir le côté dolent, lécheur, tributaire, abandonné, énamouré, masochiste, swing ou énergumène, que, sans cela, ils n'eussent jamais connu...
(H. Michaux)

TEMOIGNAGES

MEMOIRES D'UN PIPEAU

PRELUDE

Afin de mieux comprendre ce qui a été une modeste "révolution" pour notre "corporation", voici d'abord le résumé d'un "long fleuve pas si tranquille".

- Naissance dans la banlieue ouvrière de Rouen (Quevilly) de parents issus de paysans cauchois.

- Environnement musical : les chansons populaires dont voici quelques titres : "Le petit vin blanc, Etoile des neiges, Les roses blanches, Ignace, Marinella, La valse brune, La samba brésilienne,Tout va très bien .... mais aussi, La vie en rose, La mer, L'hymne à l'amour, Les feuilles mortes, La romance de maître Pathelin ... et bien d'autres, constituant le répertoire de "la France.d'en bas", à ceci s'ajoutait des airs d'opéras, d'opérettes (que ma mère chantait fort joliment) et les "Pas redoublés" de la Musique municipale dont j'étais devenu clarinettiste. 'Après la Libération, avec des copains, nous pratiquions aussi un jazz élémentaire"
C'est seulement en 6e (au Lycée Corneille, évidemment) que, grâce au "père" Vimont, j'ai découvert d'autres musiques dont les compositeurs s'appelaient Beethoven, Debussy, Bach ... et quelques autres, suscitant un bonheur extrême malgré les disques épais dont chaque face durait environ 3 minutes!

Cela peut paraître curieux, mais, pour moi, ces nouvelles musiques cohabitaient harmonieusement avec le répertoire populaire: ceci explique sans doute ma démarche instinctive consistant à faire jouer au pipeau (3 francs) des airs, des chansons que les enfants aimaient.
(Après ma première inspection, le génial préposé n'a pas du tout apprécié le fait que les 3 garçons interrogés ont joué "Petite fleur"; à l'entretien, il m'a dit que ce n'était pas de la musique et je vous laisse deviner les conséquences pour mon avancement)

Cette conséquence a été compensée par le succès des "Cantilèges" (encore respectueux des directives inspectorales) et par la série (utopiquement enrichissante) "Musique langue vivante".
(Note : Ce n'est qu'en passant du lycée Carnot au lycée Lakanal que j'ai découvert la flûte à bec = mieux mais plus cher!)

SUITE N°1, "Pour le meilleur", en DO majeur.

A - Quelques anecnotes significatives:

1 - Dans un "Algeco" (en attendant la construction du lycée d'Asnières, annexe de Carnot) :
. deux élèves insistent pour qu'un autre (niché au fond de la salle) joue "son air", au pipeau; finalement, cet air, c'est "Mon pot' le gitan" (de Heyral et Verrières) exécuté en lisant les doigtés (la tablature) dessinés par lui! (" .... Désir quand tu nous tiens!")
. même lieu : deux enfants jouent ensemble la même chanson, ... mais l'une avait un pipeau Alain Michel, en DO, et l'autre un pipeau Atlas, en SI : cette interprétation plus que Stravinskienne n'a choqué personne! (Relativité de la dissonance)
. Citation ininventable : "si tu m'passes les notes de (... je ne sais plus quelle chanson), j'te r'file un chewing-gum!"

2 - Collège Giraudoux : étant donné que Rouen possède un Opéra, je croyais (à tort ou à raison) devoir faire entendre (en 4e) quelques extraits d'oeuvres lyriques ; afin d'apprivoiser le"public" je commençais par "Porgy","West side", puis "Carmen".
Après une présentation réaliste du drame, l'audition se limitait à la scène finale ; c'est alors qu'un événement s'est produit : ayant ordinairement l'habitude de manifester son envie de partir avant la sonnerie, Zennadi est resté scotché à sa place après la sonnerie ; puis, avant de sortir, il m'a dit ceci :"Mr Grindel, c'est la première fois que la grande musique me donne le frisson!" (Allez donc savoir ?)

B - Après les événements de mai 68, j'ai demandé aux élèves de 3e d'écrire ce qu'ils pensaient de la musique en général et de l'heure musicale hebdomadaire; voici quelques réponses dont j'ai gardé fidèlement les "saveurs" orthographiques et grammaticales :
(J'ai donné une copie de ces témoignages aux quelques stagiaires qui m'ont été confiés, mais n'est-ce pas obsolète ?)
- Ce que je ne trouve pas intelligent, c'est que quand un camarade dit qu'il aime la musique, on le traite de fils à papa et cela donne un complexe.
- Ceux qui sentent qu'il n'aimeront jamais la musique et qui s'embêtent au cours devraient être dispensés de musique pour ne pas gêner ceux qui aime la musique : exemples de type qui devraient être dispensé : Br, Fe... ; exemple

d'élève qui aurait la paix : Ki, De ...
- Je ne crois pas beaucoup d'élèves qui aiment le solfège, l'histoire musicale : ça dépend des goûts, mais ça fait parti de la culture générale d'un homme.
- A chaque composition on allait encore au tableau pour chanter, je trouve que c'était idiot car ça a dégouter toute la classe.
- J'encouragerai l'audition de la musique, car on peut ne pas chanter, mais essayer de comprendre la musique. Et je ne mettrai pas la musique facultative à partir de la 2de.
- Vous savez rompre la monotonie et choisissez des morceaux variés qui peuvent plaire à tout le monde
- Etant ministre j'organiserais une éducation musicale dès le cours préparatoire.
- Enormément d'élèves n'aime pas la musique car dans leur jeunesse on n'a pas su les intéresser ... Si j'étais ministre de l'éducation nationale, j'apprendrais à l'enfant à écouter la musique. Je comparais la musique aux mathématiques : il y aurait une sorte d'étonnement général qui finirait par être assimilé.
- C'est quand même incroyable que lorsque notre pays aide les pays sous-développé qu'il ne peuve payer une insonorisation dans les salles de musique
- Je n'aime pas les opéras : la musique, quelquefois bien, est gâchée par des paroles incompréhensibles
- Beaucoup d'élèves arrivent au cours avec l'attention de dormir ou de chahuter, alors autant les laisser en étude ; pour d'autres, le cours du lundi matin est formidable : un petit somme en musique pour récupérer du lever à 7h..
- Vous savez vous faire respecter et vous enseignez la musique sur un ton"marrant" que même ceux qui n'aime pas la musique rient et, peut-être, y prennent goût.
- L'éducation musicale au lycée est assez complète. On apprend la flûte dans les petites classes et quand on commence à s'intéresser à la vie, à la politique, aux automobiles, aux choses et aux filles, on découvre la Musique.
- Auditions de disques: très bien - Réflexions du professeur : pas très subtiles; il n'est pas le seul à être Normand - A part cela, et en conséquence, plus de bien que de mal.
- Maintenant je ne peux plus écouter de la musique en travaillant car je fais attention.
- Un ancien élève de ce lycée est devenu flutabeciste professionnel, enseignant à Bourg-la-Reine et animant un ensemble baroque : son nom, hélas, m'échappe.

SUITE N° 2, "Et pour le pire", en do mineur.

- Les accrochages avec certains élèves et les démêlés avec quelques parents obstinément persuadés que leur progéniture a forcément raison.
Le cas le plus inoubliable est celui d'un certain Bizet (... faut l'faire!) élève de 2de A3 au lycée Jeanne d'Arc: après plusieurs altercations, j'ai eu un entretien avec sa mère (sosie de Catherine Deneuve!) pas du tout surprise par le comportement de son fils ; finalement, les parents l'ont retiré du lycée ! (Pendant longtemps, je me suis malicieusement répété cette allitération (?): "Baisé Bizet!").

- Et puis, et puis .... il y eut l'APEMU.

En dépit des critiques formulées par les profs du Lycée La Fontaine, j'ai adhéré à cette association dont j'ai même été membre du bureau; on se réunissait rue Blomet, chez Mlle Levallois, personnalité évidente qui "menait la danse" avec une habileté étonnante!

Peu à peu, j'ai "bémolisé' cette appréciation, notamment après une A.G. où elle s'est permise de faire un procès d'intention à notre collègue Jacques Burel qui suggérait l'obligation en 6e-5e et l'option en 4e-3e (proposition due sans doute au fait qu'il lisait le Figaro et faisait, alors, partie du Réarmement moral !?)

Je me suis violemment opposé à cette manoeuvre politico-musicale, à mes yeux! Malheureusement, après ce coup d'éclat, mes nuits sont devenues blanches, hantées par l'idée obsédante d'avoir osé m'en prendre à une Résistante, et j'ai fait une sérieuse dépression!
(Bien qu'ayant subodoré l'existence d'une recherche d'influence, ma con-génitale naïveté m'empêchait de croire possibles de telles actions au sein d'une modeste association ... encore que mes propositions étaient rarement retenues car mon adhésion à la CFTC ne faisait pas le poids, face à celles des SNES majoritaires)

- Enfin, comment oublier le conflit avec Lecanuet ("La vérité n'étant pas toujours bonne à dire") qui a mis fin prématurément à mon détachement au Conservatoire, ni le conflit avec mon sournois et ultime Proviseur! (Ainsi va la vie !)

CODA

Afin de vous faire apprécier la situation actuelle, voici un bref état de ce que fut la notre :
- nous avions environ 40 élèves par classe, ce qui, pour 20 heures, nous faisait voir presque 800 "têtes" chaque semaine !
- les directives nous imposaient chant, solfège, dictée et auditions exclusives de "grande

musique" !
- notre "matière" était non considérée par la majorité des élèves, des parents, des chefs d'établissement, aussi par le Ministère ! (Il n'existait qu'un seul Inspecteur pour la Métropole .... et les Territoires d'Outre-mer !)

Voici une drôle de rencontre qui confirme cette situation : Monsieur Loucheur, I.G. fondateur des études préparant au CAEM au lycée La Fontaine, montait la rue de Rome ; m'apercevant, il est venu vers moi pour me dire : "Comment ça va à Carnot ? ... Vous vous en tirez assez bien, alors, vous vous en sortirez !"
- De toute façon, il fallait bien tenir ne serait-ce que pour "assurer l'entrecôte !".

Avant de conclure, quelques lignes sur l'emploi de la flûte à bec : l'été dernier, un enfant de 6e a manifesté le désir de nous jouer ce qu'il avait appris au collège ; nous n'avons entendu que de petits airs limités à 6 notes et mal ficelés : ça n'était guère exaltant mais il était sincèrement heureux: bien sûr, nous l'avons applaudi...?

Juste une touche d'optimisme pour finir : aujourd'hui, j'ai le plaisir de faire "voir et entendre" des oeuvres variées dans des résidences pour 3e/4e âge et, de façon "plus savante", au Club des retraités de la MGEN (ainsi qu'à des amis fidèles).

"Avec le temps, ... avec le temps va, tout s'en va" : la mémoire étant ce qu'elle est, mon témoignage peut souffrir de quelques inexactitudes et je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Voilà: comme le chante Jacques Brel : " ...mais il est tard, Monsieur, il faut que j'rentre chez moi.

Bon courage à vous pour ce métier qui pourrait être l'un des plus beaux du monde.

Jacques Grindel alias "Grain d'sel"
(4.931 - ?)

MEMOIRES D'UNE LYONNAISE

En cette année d'anniversaire de notre association, Dominique m'a demandé de rédiger un article.
Au fil de l'écriture, il est devenu la narration de mon parcours de déléguée régionale pendant dix huit ans sous la forme d'une lettre. Avec simplicité, loyauté et reconnaissance, je n'hésite pas à citer les noms des personnes qui m'ont accompagnée sans intention de froisser celles qui ne sont pas nommées. Toutes se retrouveront derrière mes mots.

Chers amis,

Je viens partager avec vous quelques souvenirs de mon cheminement au sein de l'APEMU. Il fut un engagement très fort dans ma vie et un investissement dans une association de femmes et d'hommes énergiques, animés d'une grande volonté pour la défense de leur discipline, généreux et joyeux.

Oui, jeune déléguée débutante, je me souviens de réunions chez Nicole Chazée à Paris où les plaisanteries et les bons déjeuners étaient d'agréables compensations à la mise sous enveloppes des bulletins et à la rédaction des adresses. Il y avait Marie-Chantal Dabet, notre présidente, Francis Cousté, Maryse Poulette, Geneviève Baudot la trésorière et d'autres fidèles...

Les réunions du comité, terme employé en ce temps-là, avec les délégués régionaux avaient lieu à Paris, des moments très appréciés par les " provinciaux ".
Les assemblées générales et les congrès furent aussi l'occasion de rencontres inoubliables. Parmi les thèmes abordés, la défense de la place de notre discipline au collège et au lycée, le maintien de la chorale dans notre service et celui de l'épreuve facultative de musique au BEPC comme au

baccalauréat étaient aussi des sujets à l'ordre du jour.

Une fin d'après-midi, lors d'un retour vers Paris après une assemblée organisée à Rueil-Malmaison, j'ai fait la connaissance d'un jeune professeur parisien, Vincent Maestracci, dans sa belle automobile d'époque...

Mais revenons à Lyon.
Succédant à Danielle Gillouin, au début des années 80, avec Jean Duvillard et d'autres jeunes professeurs, nous avons poursuivi les actions engagées par Marie-Paule Ferraton, Yvette et Jacques Curtil, Yvonne Thomas, Henri Zaeh, Marie-Jo Saury, Françoise Lesire, Annie Martin notre trésorière, Monique Faye et d'autres enseignants.
Nous avons toujours conduit nos activités dans plusieurs directions.
- Rendez-vous avec les députés et sénateurs de notre académie afin de leur expliquer ce qu'étaient l'APEMU et notre métier que nombreux ignoraient. Je me souviens des mots d'un député en 1983 : " Ah ! la culture, nous faisons beaucoup pour vous ", une confusion bien connue....
- Rencontres avec Josette Aubry, Inspectrice Générale, qui fut aussi notre invitée au lycée Saint- Exupéry, à qui je renouvelais sans cesse une demande : la nomination d'un IPR dans notre ville.
En effet, notre IPR Michel Bournizien, que notre délégation a normalement entretenu de ses activités, avait sous sa responsabilité les académies de Lyon et de Grenoble où il était domicilié.
- Mise en place de réunions de travail et mise à jour régulière de la liste des professeurs (le terme fichier n'existait pas...). En 1999, au terme de mon mandat, mon cher classeur marron bien connu de certains comportait 231 fiches où figurait l'adhésion annuelle de chacun. Têtue, j'ai régulièrement adressé des courriers à ceux qui s'étaient éloignés de nous. Une persévérance souvent récompensée....
- Information sans cesse renouvelée de l'existence de notre association lors de stages académiques et nationaux ainsi qu'auprès des stagiaires. Elle a participé à sa reconnaissance dans et hors de la sphère scolaire.
- Organisation des concerts
J'aborde ici un sujet que je développerai longuement car il m'a particulièrement tenu à cœur comme déléguée de notre association.
Conduite par une solide équipe, la voie était tracée à Lyon. Les concerts annuels au Théâtre Antique de Fourvière réunissaient des centaines d'enfants dans des œuvres classiques ou actuelles avec orchestre sous la direction de professeurs et de Claire Gibault, alliée fidèle.
J'ai pris le relais en 1985. Dans le cadre de "Villeurbanne en fête" grâce au soutien de Martine Roure professeur d'éducation musicale, aujourd'hui députée européenne, de Jean-Jack Queyranne, alors adjoint à la culture et de la mairie, nos chorales se sont produites dans différents répertoires avec mise en scène dans la Maison des sports comme sur le parvis du Théâtre entre deux averses...

En 1990, j'ai souhaité donner une autre envergure à notre prestation : faire chanter chaque année les adolescents sur le plateau de l'Auditorium de Lyon et placer le concert sous la présidence du Recteur de l'Académie.

A ce moment de mon récit, je tiens à exprimer mon point de vue sur le sens que j'accorde au concert et à son rayonnement.
Si la délégation lyonnaise oeuvrait à la défense de son statut avec une oreille attentive aux décisions ministérielles, j'étais convaincue qu'il lui fallait aussi un projet fédérateur et porteur. Fédérateur, car l'organisation d'un concert favorise la rencontre et le partage dans un projet construit par des femmes et des hommes enthousiastes pour s'engager dans une grande réalisation. Porteur pour les enfants et les professeurs, car il permet d'accéder à la reconnaissance de leur travail par l'Institution. Ce double objectif a enrichi notre délégation qui a vu une très nette augmentation de ses adhérents. Poussée par un souffle nouveau, elle a gagné de la vigueur dans le "faire" et pas seulement dans le "dire".
Le concert est devenu pour tous une aventure humaine extraordinaire et une prestation exceptionnelle pour favoriser la visibilité de l'éducation musicale et du chant choral.

Si le choix de la partition par une équipe composée de Guillemette Hilaire, notre chef de chœur attitré, Dominique Terry, Alain Rébé, Evelyne Gerin, Maïté Siot, Colette van Styvandael, Dominique Sohet-Bony et Maïté Siot se faisait sereinement, si l'équipe logistique soutenue par Danielle Gillouin, Alain Undersee était bien huilée, chacun à son poste, la recherche de financements fut une autre entreprise...outre les nuits blanches, j'en garde d'heureux souvenirs.

Avec mon dossier sous le bras, cette recherche fut une opération séduction auprès de banquiers, de divers organismes, du Rectorat et de la Fondation France Telecom qui m'a ouvert ses portes grâce à l'intervention de la maman de Viviane Courtine. Je devais absolument convaincre mes financeurs, "une affaire de cœur" leur disais-je avec douceur et persuasion...

Il est cependant nécessaire de replacer la situation dans son contexte historique.
Il y a seize ans, Marie-Chantal et le bureau de l'APEMU m'on fait confiance et ont accepté que notre délégation ait un compte bancaire. En effet, j'engageais ces démarches pour des budgets conséquents au titre de déléguée d'une association de professeurs spécialistes...

Ces concerts furent des créations dirigées par Guillemette, de Jean-Marc Serre, d'Yves Tranchant, de Jean-Luc Rimey-Meille (partition livrée en janvier et chantée en avril...avec les Percussions Claviers de Lyon) ; Carmina Burana en 1990, en présence du Recteur Niveau et de Michel Noir, alors Maire de Lyon, impressionné, appuyé à la balustrade du premier balcon retrouvant son propre professeur de musique parmi les choristes ; Cats, partition harmonisée et dirigée par Dominique avec mille enfants sur le plateau et l'effroi de la direction de l'Auditorium (Samu et télévisions à l'entrée des artistes...); des reprises comme la Suite Fugain, deux fois six cents choristes, Jazz à l'âme, trois fois six cents, en présence du Recteur Bancel et de son épouse, soutiens exceptionnels, d'IPR heureux, d'élus et de chefs d'établissement conquis, du public de parents et d'amis chaleureux.
Tous, nous vivons toujours ce même plaisir du concert : des élèves attentifs qui ensuite explosent de joie.

La création de l'Association Régionale pour la Rencontre des Choristes et Instrumentistes du Second degré à l'initiative de Claude Dietrich, notre IPR, a permis la multiplication du nombre de concerts, l'augmentation des effectifs, la décentralisation des lieux de spectacles et la diversité des œuvres chantées.

Cette année dans l'académie de Lyon, 3500 collégiens et lycéens ont travaillé une partition sous la direction de leurs professeurs. Ils ont chanté dans l'un des vingt deux concerts organisés dans l'Ain, la Loire et le Rhône.
Oui, le concert participe à la reconnaissance du chant choral pratiqué dans les établissements. Porté par ses valeurs, le concert n'est pas un événement banal. Il est une émotion partagée. Petit ou grand, il reste magique.

Vous avez bien compris que ce sujet m'était et m'est toujours très cher.
Je reste persuadée que la pratique chorale est une vitrine des qualités de notre enseignement et complémentaire de l'heure de cours. Soyons respectueux des choix faits par chacun dans son établissement pour valoriser l'éducation musicale.

Aujourd'hui, la délégation lyonnaise très active grâce à l'investissement de certains, poursuit son chemin. Fernando Segui, mon successeur, est devenu Président, Dominique est toujours là, Isabelle Bougault et Hélène Haranger successivement déléguées, Christian Jusselme vigilant à Tarare et les enseignants de l'Ain, de Villefranche et de Saint-Etienne prêts à réagir.
L'APEMU s'est décentralisée dans l'académie, une organisation incontournable pour un travail de proximité. Notre association veut pouvoir écouter et être capable de répondre. Si le réseau Internet facilite maintenant la communication, la rencontre doit être préservée particulièrement en ces temps de tempête...

Confrontés, comme hier leurs prédécesseurs, à la remise en question de l'heure de chorale, tous les professeurs d'éducation musicale et de chant choral avec leur imagination pétillante donneront de la voix et se pencheront allègrement sur les programmes à réactualiser.

Fernando et le conseil d'administration de l'APEMU sauront compter sur la motivation et le dynamisme de chacun, je le sais.

Bonne continuation et affectueux encouragements à tous,

Claudine Richner
Lyon, le 15 juin 2006

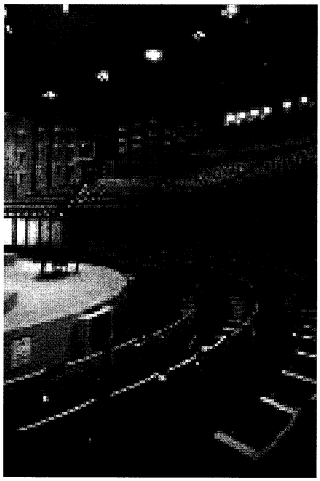

Auditorium Maurice Ravel
Lyon

Editorial 2001 - 2002
51 ans à attendre : pire que dans le désert des Tartares

En novembre ils commencèrent par s'envoyer des mails, en disant que cela ne pouvait durer. D'autres pensèrent alors se révolter très fort, violemment même, d'autres les calmèrent en disant que cela ne servait à rien. Un autre, un fou peut-être, un excédé sans aucun doute, afin de se tenir au courant, n'arrêtait pas de téléphoner de son collège car cela coûtait moins cher et puis cela le remboursait en partie de ce que l'état finissait par lui, par nous devoir, à tous. Sur les listes de diffusion l'on échangeait des opinions, des stratégies. Certains même finissaient par émerger quand on parlait de cela.

Le 14 décembre, Monsieur le Ministre nous fit part de son plan pour les arts et la Culture. Alors, pour que les choses aillent plus vite, l'on pensa mobiliser la grande presse, c'était en janvier. Mais l'affaire ne fut pas suivie d'effet, car pour cela il fallait du temps de l'énergie et les projets chorales, les ateliers, les ensembles, les élèves, n'attendent pas.

Malgré tout des modèles de lettres furent élaborées ici et là puis mise en lignes sur certains serveurs.
Malgré tout ils envoyèrent des tas et des tas de lettres rue de Grenelle, à Matignon la police dit qu'il y en avait mille tre, les secrétaires trois mille.
Malgré tout les syndicats discutèrent avec les associations et votèrent une motion commune.
Malgré tout quelques manifestations devant quelques rectorats eurent lieu.
Malgré tout, le Zénith, France 2, en fit sa une, le temps d'un grand soir ?
Malgré tout certains de se demander s'il ne fallait pas faire un recours en justice.
Malgré tout ils alertèrent la énième fois leurs députés.
Malgré tout la même question - celle que vous savez - fut envoyée en grand nombre sur le serveur de France 3.

Alors Monsieur le Ministre réitéra son désir mais toujours point ses possibilités. Les vertus de la délibération orale ont leurs limites.

Malgré tout trois centres de baccalauréat parisiens retinrent quelques temps les notes.
Malgré tout un collègue isolé en fit autant dans son centre d'examen.
Et TF1 parla de lui au journal du soir, sans pour autant parler des autres.
Malgré tout l'on entendit sur France Inter, des collègues échanger sur l'enseignement musical dans l'émission "Alter ego" de Patricia Martin un jeudi, 21 juin.
Malgré tout les associations et les syndicats obtinrent un rendez-vous au cabinet du Ministre, tour à tour.

Malgré tout le CTP va enfin avoir lieu, vendredi 29 juin ce matin.
Jamais les mêmes à agir mais toujours un pour rappeler la chose.

Odile Tripier
2001

Et maintenant, qu'allons-nous faire ?

La pédagogie différenciée : une question de posture ?

La pédagogie différenciée doit permettre de lutter contre " *l'échec scolaire en alliant la transmission des savoirs au développement de chacun "(1)*. Elle représente une approche pédagogique qui n'est pas nouvelle en soi, puisque son élaboration sous l'impulsion de B.S. Bloom (2) date du milieu des années 1960 aux Etats-Unis, puis au Canada. Elle repose sur la prise en compte du principe de discrimination positive et interroge les enseignants sur le rapport des apprenants aux savoirs.

En effet, il ne s'agit plus de présenter un savoir tel qu'il apparaît dans les livres ou dans un contexte donné, mais bien de le redéfinir par rapport aux différents élèves d'un groupe classe dont l'enseignant a la charge pour tous qu'ils puissent être approprié. Dès lors, l'enseignant se trouve confronté à interroger différemment le savoir. Il adopte une autre posture que s'il devait faire un cours en chaire et de manière frontale. Son attitude de professeur change de nature et sa relation à la classe n'est plus la même. Si nous considérons comme point de départ le triangle pédagogique de J. Houssaye (3), nous remarquons que la pédagogie différenciée questionne la relation dans la classe sous un jour nouveau. En effet, il nous semble intéressant d'appréhender ce concept sous trois aspects : enseignant/savoir, enseignant/enseignés, enseignés/savoir. Comme nous le soulignions précédemment, la pédagogie différenciée interroge les enseignants dans leur préparation du cours ainsi que dans leurs pratiques pédagogiques, mais elle les questionne aussi dans leur rapport à la classe, et elle place l'élève face à des responsabilités nouvelles. Nous essaierons dans ces lignes de discuter ces nouvelles postures dans le cadre du cours d'éducation musicale.

Question de postures

La pédagogie différenciée questionne l'enseignant sur son rapport aux élèves, aux apprenants. Comment les élèves peuvent-ils prendre conscience de leurs capacités ? Comment peuvent-ils développer leurs compétences ? Comment motiver, mobiliser les élèves et leur donner le désir d'apprendre ?

Dans ce cas, il s'agit de l'axe enseignant/enseignés qui ne représente qu'une partie de la relation pédagogique décrite par J. Houssaye. Ces relations enseignant/enseignés, enseignés/savoirs, et enseignant/savoir ne peuvent être vécues simultanément. Lorsqu'une situation pédagogique est en place, lorsqu'une relation est établie entre les deux pôles d'un des côtés du triangle, elle place naturellement le troisième pôle à la périphérie de la relation pédagogique, certes momentanément, mais c'est un fait.

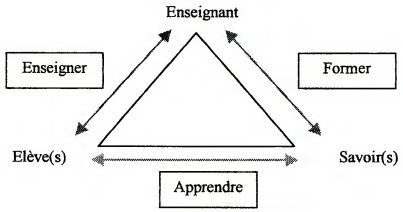

Lorsque le professeur réalise une activité avec ses élèves, il n'interroge plus le savoir au même niveau que lorsqu'il prépare son cours. Lorsque les élèves réalisent une activité en éducation musicale (chant, écoute, pratique instrumentale, informatique musicale, création...), ils "excluent" momentanément leur professeur pour découvrir, s'approprier, reproduire un savoir spécifique vers lequel l'enseignant les a guidé. Enfin, lorsque les élèves et l'enseignant partagent un moment musical ensemble, ou qu'ils échangent sur une audition, qu'ils la discutent, la relation professeur/élève place au second plan le rapport au savoir,

parce qu'ils le dépassent pour partager un plaisir musical. L'ensemble de ces raisons nous porte à considérer la pédagogie différenciée sous l'aspect de posture : enseignant/savoir, enseignant/enseignés, enseignés/savoir. Il nous semble que la première marche de l'édifice se situe au niveau du rapport que l'enseignant entretient avec le savoir qu'il veut prodiguer. Vouloir entreprendre une action de pédagogie différenciée, c'est vouloir interroger le savoir dans l'ensemble des ces composantes, c'est aussi connaître les raisons qui nous portent à choisir telle ou telle audition, tel ou tel chant, tel ou tel exercice, et à dépasser le simple fait que nous aimons cette œuvre, que nous souhaitons la faire découvrir, ou que l'exercice nous plaît.

. La transposition didactique.

Il s'agit de considérer l'œuvre musicale comme un objet savant qu'il faut transformer, vulgariser en objet d'enseignement avant qu'il ne soit un objet enseigné (4). Cette opération nommée " *transposition didactique* "(5) modifie l'objet savant, l'œuvre d'art (chant, écoute) que nous souhaitons aborder, en objet d'enseignement, ce qu'elle révèle de potentialités éducatives, avant de faire un choix dans ces potentialités pour n'en retenir que quelques éléments à enseigner, c'est-à-dire en faire un objet enseigné (6). Ce travail de discrimination, nécessaire à toute élaboration de stratégies pédagogiques, apporte à l'enseignant un nouveau regard sur l'œuvre et surtout lui permet de l'insérer plus justement dans son dispositif de progression pédagogique.

Ce travail de transposition didactique clarifie notre rapport à l'œuvre, fait émerger les axes forts que nous souhaitons développer pour le(s) cours présent(s) et à venir, et ceux que nous remettons à plus tard, pour des raisons de cohérence interne à notre progression pédagogique, ou encore d'autres liées au niveau des classes avec lesquelles nous travaillons, etc. La transposition didactique rend possible l'organisation du savoir, elle donne une plus grande lisibilité de l'œuvre, et elle révèle une hiérarchie des notions ou composantes musicales ou extra musicales, de sorte que celles-ci sont mises à la portée de nos élèves, et rendent l'œuvre compréhensible. Elle représente une première posture d'enseignant dans son approche de la pédagogie différenciée. Cette transposition didactique passe de l'œuvre d'art, objet savant dans son élaboration et dans sa réalisation, à l'œuvre à enseigner. Elle prend en compte les questions que nous posions en préambule sur les objectifs de la pédagogie différenciée. Elle apporte à l'enseignant des éléments de réponses en lui donnant une idée précise sur ce qui pourrait aider les élèves à prendre conscience de leurs capacités. Elle permet l'identification d'éléments qui peuvent mobiliser l'élève dans un apprentissage et développer ses compétences.

L'enseignant élabore un protocole de travail mettant en place un contrat didactique reliant les multiples aspects de l'œuvre aux capacités des élèves. Il choisit les objectifs les plus appropriés à la démarche pédagogique de ses prochains cours. Il en délimite les tenants et les aboutissants en envisageant les différentes situations pédagogiques qui ne manquent pas de se présenter à lui, et dont il est le seul par sa connaissance du terrain, par son expérience des lieux, des moments du cours, des élèves dont il a la charge, à savoir ce qui peut être abordé dans telle ou telle situation. Il sera d'autant plus réactif aux situations inédites, qui ne manqueront jamais d'apparaître dans un cours, qu'il aura prévu un ensemble de notions, d'objectifs, adaptés et/ou adaptables à ses élèves. Dès lors, cette posture d'enseignant et son rapport au savoir devient le premier degré de sa pédagogie différenciée et le place en situation d'une relation plus juste aux apprenants. C'est celle-ci que nous abordons à présent.

. De la relation à la médiation : langage et imitation.

La deuxième posture concerne les rela-

tions entre enseignés et enseignant. Elle prend en compte le concept de " *zone prochaine de développement* " élaboré par L.S. Vygotsky (7) dès les années 1930 et place l'enseignant comme médiateur entre l'élève et le savoir. Cette médiation interroge nos protagonistes (élèves et professeur) dans différents domaines qui vont de l'interaction par le langage, par l'imitation, à l'intra-action que chacun d'entre eux ne manquent pas de mettre en œuvre par des processus d'intériorisation et métacognitifs. Nous limiterons notre propos à l'importance du langage et au rôle de l'imitation (8).

Précisons que la notion de médiation est associée chez Hegel à celle de " dialectique " qui désigne " *une évolution, un mouvement initial où le sujet est dépendant et aliéné, à un moment final où il devient une conscience libre…* " (9).
Qui parle de didactique parle de mise en perspective d'interactions mais aussi d'intra action propre à chaque individu. Dans le paragraphe précédent, je soulignais que l'enseignant se prépare à son action pédagogique en envisageant didactiquement un ensemble de possibilités d'études. Mais, j'ajoutais qu'il est aussi dans une situation d'enseignement où l'imprévu survient toujours à un moment donné. Pour illustrer mon propos, je prend un exemple qui éclaire cet aspect dialectique entre les individus et l'individu lui-même.

Lorsqu'un professeur aborde une activité vocale dans un cours d'éducation musicale, il obtient rarement un résultat satisfaisant tout de suite et cela malgré une préparation minutieuse qui envisage des approches didactiques variées. Il s'interroge alors rapidement sur les possibilités qui se présentent à lui, et son questionnement est immédiat, intensif, simultané à l'action pédagogique. Cependant, il le fera d'autant mieux s'il écoute les réponses approximatives que lui donnent les élèves, et s'il les sonde. Cette interrogation se passe dans des temps très courts, à une extrême rapidité et sans commentaires de l'enseignant. Il ne réfléchit pas à haute voix devant ses élèves, il effectue une action métacognitive sur une situation nouvelle. Il discute avec lui-même, recherche de nouvelles stratégies pédagogiques pour s'adapter la situation. Ce rapport enseignant/enseignés ne se verbalise pas ou peu. Le professeur entend des propositions mélodiques qui ne lui conviennent pas, il s'efforce d'apporter des outils pour qu'une remédiation aide les élèves à s'approprier rapidement le bon geste mélodique, la bonne prononciation. Ce dialogue interne du professeur est d'autant plus efficace qu'il a envisagé auparavant des solutions aux difficultés, qu'il a une expérience de " l'échec " relatif et qu'il établit progressivement des stratégies qui corrigent les erreurs. Ce langage interne du professeur est aussi celui d'un élève qui cherche une solution face à un problème. Ce processus de dialectique interne devient externe dès que professeur et élèves discutent ensemble de solutions possibles aux difficultés rencontrées (10).

D'autres activités, telle l'écoute d'œuvre, permettent une interaction langagière plus systématique qui stimule l'émergence de connaissances antérieurement acquises, quel que soit le niveau de formalisation auquel se situent les élèves (11). Ces situations diverses confèrent à l'enseignant un rôle de médiateur qui prend en compte les différents aspects du groupe dont il a la charge. Il aide les élèves à formaliser leurs savoirs. Il crée des conflits sociocognitifs qui ne manquent pas de faire évoluer les apprenants en les amenant à acquérir de nouvelles connaissances. Le langage est un outil qui révèle les élèves à eux-mêmes. Il exprime des savoirs enfouis en mettant des mots sur des émotions, des images, des représentations, des conceptions. Il personnalise leurs approches et détermine des niveaux de connaissances, les mutualise. Sa valeur est complémentaire à celle d'imitation.

L'imitation tient un rôle particulier en éducation musicale. Elle est un des outils qui favorise l'apprentissage mais qui peut

aussi être source d'erreurs. Cela étant, elle permet à l'élève d'acquérir des gestes, des savoir-faire qui peuvent être ensuite développés, affinés pour une meilleure reproduction ou pour créer. Mais pour être efficace, l'information, qui permet à l'élève d'imiter, doit être émise le plus précisément possible. La maîtrise d'un geste en direction des élèves doit être optimale pour qu'ils puissent tenter de le reproduire le plus justement. Ainsi, plus le geste sera analysé, décomposé, plus il sera perceptible par les élèves, plus il y a de chance que sa reproduction soit globalement bonne. Mais, il faut prendre en considération d'autres modes d'imitation, telle la posture de l'enseignant pour le chant, son attitude de silence lors d'une écoute, sa sérénité dans le déroulement d'une activité. L'ensemble des gestes du professeur est étudié par la classe et contribue à déterminer une ambiance. Cette modalité d'apprentissage a été étudiée par de nombreux psychologues ou pédagogues. *" Grâce à l'imitation, l'enfant est en mesure de réaliser beaucoup plus que ce qu'il réussit à faire de façon autonome " (12)*, cette remarque de Vygotsky est aussi partagée par Wallon, Piaget, Bruner, Wertsch pour n'en citer que quelques-uns. L'imitation est à la source du langage chez les tout-petits. Si dans nos pratiques du cours d'éducation musicale, elle est très présente, nous gagnerions à en observer les manifestations et les effets sur la mise en place d'une pédagogie différenciée. Chaque élève y puise sa part de développement selon ses moyens, ses capacités, ses compétences, et souvent à l'insu du professeur.
Langage, imitation, deux outils de médiation au service de l'enseignant dans sa relation aux enseignés et dont nous avons volontairement limité notre approche pour répondre au cadre de cet article. Cela étant, nous mesurons combien ces deux aspects sont nécessaires pour la mise en place d'une pédagogie différenciée et offrent la possibilité de prendre en compte de nombreuses situations éducatives.

. Vers plus d'autonomie.

La 3ème posture est le rapport qu'entretiennent les élèves au savoir. Dans cette relation, l'enseignant peut être un médiateur périphérique à la situation d'apprentissage, voire " être exclu " de cette relation. Je me souviens d'observations de séances d'informatique musicale, ou d'écoute d'œuvre où les élèves élaboraient eux-mêmes le parcours de découvertes et d'appropriations des savoirs sans que l'enseignant soit référent. L'acte de dévolution (13) souhaité dans le contrat didactique fonctionnait pleinement. Les situations pédagogiques provoquent souvent des conflits sociocognitifs qui amènent les élèves à discuter, à expliciter et à partager des connaissances. Pour illustrer ce rapport au savoir enseigné, nous reprendrons deux concepts vygotskiens : la zone *prochaine de développement* appelée aussi zone proximale de développement et la métacognition. Nous essaierons de comprendre dans quelle mesure ils sont au service de la pédagogie différenciée.

La zone proximale de développement est un espace qui crée un rapport au savoir très contextualisé pour l'apprenant. Considérant que l'enseignant a mis l'objet de savoir à la portée de l'élève, qu'il a prévu une approche didactique évolutive selon les catégories d'apprenants qui lui sont confiés, il reste que ceux-ci doivent se mobiliser pour acquérir par leurs propres moyens les savoirs qui leur sont proposés. Pour cela, nous retenons deux situations parmi celles qui s'offrent à eux. Dans la première, le professeur amène l'élève à prendre conscience des possibilités d'acquisitions par ses capacités propres ; l'apprenant va alors évoluer dans sa zone proximale de développement. Il acquiert d'autres connaissances, d'autres savoirs à partir de ceux qu'il avait déjà, et se situe alors dans une évolution très contextualisée. Ainsi, si l'enseignant prépare les élèves aux difficultés mélodiques, rythmiques, de prononciation d'un chant, ils peuvent plus aisément être autonomes dans la mémorisation et l'acquisition de celui-ci. Si le

professeur oriente les élèves vers une écoute de certaines composantes du son à travers des fragments d'œuvres entendues, il leur permet de construire des processus d'attention pour l'audition d'autres œuvres. Ces derniers identifieront plus aisément des éléments similaires dans d'autres situations auditives. Bien que rien ne soit jamais totalement acquis en ce domaine, nous avons pu observer que la structuration auditive des élèves se fait autant par l'acquisition de réflexes, d'habitudes d'écoute qui s'installent que par l'attention que chacun peut porter sur la construction de sa propre identité auditive(14). Ces routines sont les bases des apprentissages. Elles servent aux actions de réflexions métacognitives nécessaires pour l'appropriation de nouveaux savoirs.

Cette métacognition s'appuie sur deux pôles : les connaissances, qu'elles soient déclaratives ou procédurales, c'est-à-dire que l'auditeur se souvient d'un timbre, d'une intensité, d'un tempo ou encore d'un geste, d'une action qu'il lui est possible de reproduire. L'autre pôle sur lequel s'appuie cette métacognition est désigné par les habiletés métacognitives, à savoir " *les processus par lesquels le sujet assure le contrôle de son activité de résolution de problèmes* " (15). Dans ce cas, il s'agit d'une action ou d'un mécanisme régulé par l'élève. Il agit lui-même sur un certain nombre de facteurs pour réussir une opération, comme par exemple mémoriser une mélodie, être capable de la reproduire sur l'instrument ou de l'enregistrer sur un séquenceur.

Dans le cas de l'écoute d'œuvre, il s'agit pour l'élève de pouvoir identifier tel ou tel aspect de la musique qu'il entend, de reconnaître un thème, d'identifier un timbre, une organisation spatiale de la musique, etc. Chacune de ses expériences auditives se traduit par une prise de conscience et permet d'acquérir d'autres connaissances ou de modifier ses représentations premières.

Lorsque l'enseignant élabore les processus d'apprentissages, il structure par un certain nombre d'étapes l'appropriation des savoirs, ce qui représente un cheminement de découvertes dans la zone proximale de développement de l'élève. Ce parcours identifié, clairement conçu, appartient à la construction didactique, structure le contrat didactique et permet l'acte de dévolution qui laisse les élèves élaborer leur propre chemin d'acquisitions, d'appropriations en rapport avec leurs capacités, leurs compétences qui s'enrichissent rapidement. Il s'agit ici encore d'un aspect de la pédagogie différenciée.

Dans les trois situations décrites enseignant/savoir, enseignant/élèves, élèves/savoirs, la mise en place d'une pédagogie différenciée oblige le professeur à adopter des postures différentes et complémentaires. Selon qu'il prépare son cours, qu'il le fait en collaboration avec ses élèves ou qu'il les met en autonomie pour acquérir de nouvelles connaissances, il fait acte de pédagogie différenciée. Par les propositions qu'il lance, par le sens des consignes qu'il prononce, par la cohérence et la pertinence des exercices qu'il propose, il offre à chaque élève les moyens d'élaborer à partir de ce qu'il est, de nouveaux savoirs. Prendre conscience de ses capacités, développer des compétences, se mobiliser pour apprendre de nouveaux savoirs ne représentent qu'une partie des objectifs visés par la pédagogie différenciée. L'aspect social de cette technique d'enseignement est évident. Dans toutes les situations pédagogiques, ces différents points seront d'autant plus accessibles que l'enseignant aura préparé avec soin son cours. D'où la nécessité de penser à une didactique de l'éducation musicale au service d'un enseignement toujours plus soucieux de chaque élève.

Pascal Terrien
Paris, 2006

(voir notes ci-après)

La pédagogie différenciée - notes

(1) PRZESMYCKI, H., La pédagogie différenciée, Paris, Hachette éducation, p.13.
(2) BLOOM, B.S., Caractéristiques individuelles et apprentissages scolaires, Bruxelles, Labor, Paris, Nathan, 1979.
(3) HOUSSAYE, J., Le triangle pédagogique, Berne, Peter Lang, 1998.
(4) JOHSUA, S., DUPIN, J.J., Introduction à la didactique des sciences et des mathématiques, Paris, PUF, 1993.
(5) BROUSSEAU, G., Théorie des situations didactiques, Grenoble, La pensée sauvage, 1998.
(6) La pédagogie, c'est faire des deuils... Face aux nombreuses possibilités pédagogiques que recèle un texte, une œuvre, une musique, l'enseignant se voit contraint de faire des choix parmi les objectifs, les composantes, les notions que l'œuvre possède pour rendre son action pédagogique cohérente et pertinente, et donner un sens à son action éducative.
(7) VYGOTSKY, L. S., Pensée et langage, Paris, La dispute, 1997.
(8) Pour les autres aspects, nous renvoyons le lecteur aux travaux de recherches effectués dans le cadre de la thèse de doctorat de TERRIEN, P., L'écoute musicale, de l'émotion à la construction de savoirs dans l'activité d'écoute d'œuvre au collège, Thèse de doctorat, Paris IV Sorbonne, 2003.
(9) DOLY, A. M., Métacognition et médiation, Clermont-Ferrand, CRDP d'Auvergne, 1997, p. 45.
(10) WERTSCH, J., Vygotsky and the social formation of mind, Cambridge Massachusetts, Harvard University Press, 1997.
(11) TERRIEN, P., L'écoute musicale, de l'émotion à la construction de savoirs dans l'activité d'écoute d'œuvre au collège, Thèse de doctorat, Paris IV Sorbonne, 2003.
(12) VYGOTSKY, L. S., Pensée et langage, Paris, La dispute, 1997.
(13) Concept développé par G. Brousseau et souvent repris par les didacticiens notamment dans JONNAERT, P., Dévolution versus contre-dévolution !, in RAISKY, C., CAILLOT, M. (sous la direction de), Au-delà des didactiques, le didactique, Bruxelles, Paris, De Boeck Université, 1996.
(14) TERRIEN, P., L'écoute musicale, de l'émotion à la construction de savoirs dans l'activité d'écoute d'œuvre au collège, Thèse de doctorat, Paris IV Sorbonne, 2003.
(15) DOLY, A. M., Métacognition et médiation, Clermont-Ferrand, CRDP d'Auvergne, 1997, p. 21.

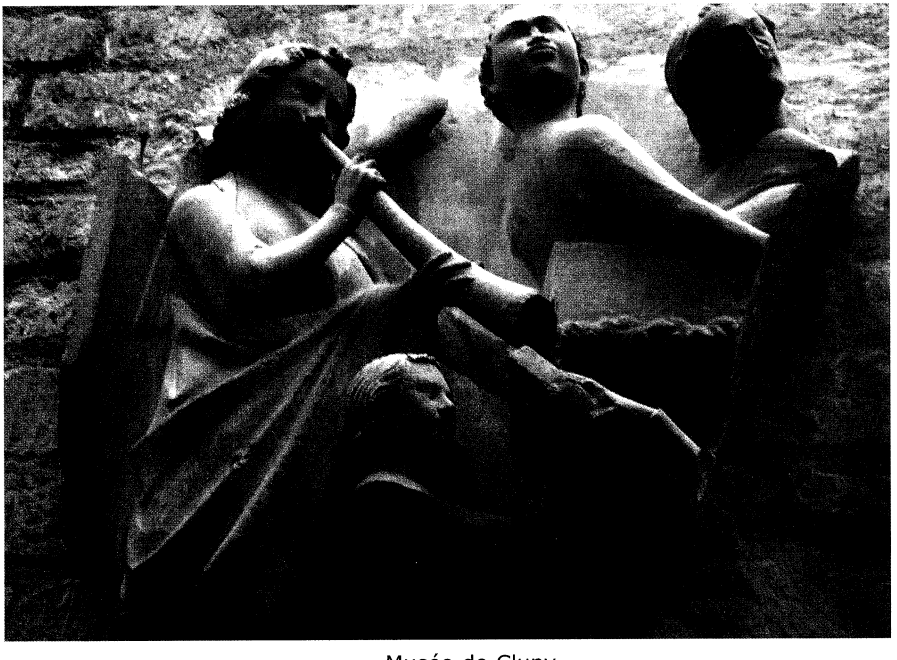

Musée de Cluny

INFOS DIVERSES

Vient de paraître

L'ÉCOUTE MUSICALE AU COLLÈGE
Fondements anthropologiques
et psychologiques

L'ÉCOUTE MUSICALE
AU COLLÈGE

Ce livre s'intéresse à la place et au rôle que jouent les émotions dans la construction de connaissances d'un élève lors d'une séance d'écoute d'œuvre musicale en classe de collège. Après avoir défini le cadre théorique dans lequel s'inscrit cette étude, l'auteur reprend les pistes ouvertes par les recherches récentes dans les sciences cognitives de la perception pour entreprendre une réflexion sur les fondements anthropologiques et psychologiques de cette activité musicale. Il utilise pour ce faire des outils empruntés à d'autres disciplines pour élargir la compréhension d'un rapport musique / émotion / cognition.

Cette recherche rend compte de la diversité des situations émotionnelles, la richesse des connaissances des jeunes auditeurs et leur capacité à construire de nouveaux savoirs à partir de points d'ancrage cognitif révélés par l'expression des affects.

***Pascal TERRIEN** est docteur en musicologie de l'Université Paris IV Sorbonne. Maître de conférences à l'Université Catholique de l'Ouest à Angers, il est le responsable du département de musicologie. Il occupe la chaire de professeur de Sciences de l'éducation au Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris, département formation à l'enseignement depuis 2001.*

renseignements :
Pascal Terrien
Université catholique de l'ouest
Angers

Egalement en vente

Cet ouvrage, consacré exclusivement à l'analyse d' oeuvres ou de fragments d'œuvres d'hier et d'aujourd'hui, replacés dans leur contexte historique, esthétique et dans l'évolution de la production du compositeur est une échappée dans un monde riche de sensations musicales et poétiques.Il est accompagné d'un CD.

Margaret ALONSO et Micheline RICAVY sont professeures formatrices à l'IUFM d'Aix en Provence.

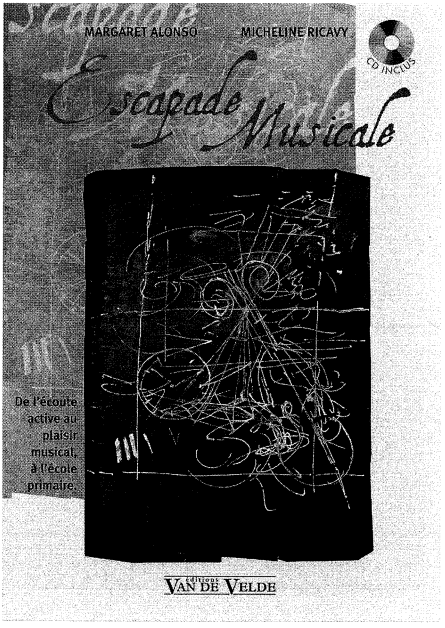

Ce document est en vente dans les librairies, les magasins de musique
renseignements :
Editions Van de Velde
http://www.van-de-velde.fr
ou auprès des auteurs
Margaret ALONSO et Micheline RICAVY
IUFM 2 Rue Jules Isaac
13248 Aix en Provence Cedex

éditions musicales
Lugdivine

Le catalogue général 2006
est disponible sur simple demande

Collection Thèm'Axe

Le dossier magistral contient :
> 1 livre
> 2 CD
> 1 cahier-fichier élève

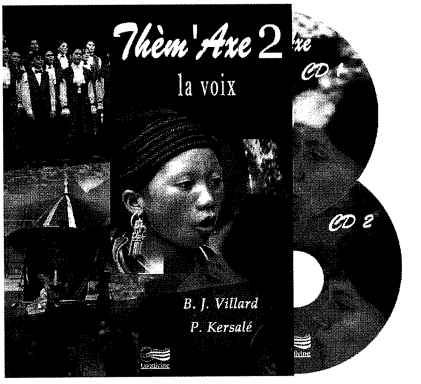

Pour approfondir
et illustrer
de manière vivante
les thèmes musicaux abordés

1 DVD est disponible
pour chaque dossier.

Prochains dossiers
> La Danse
> Images et musiques

3 nouveaux DVD pour votre bibliothèque sonore ou pour le CDI

> Musiques au pays des Maharajahs
> Musiques au pays du dragon
> Hmong : musiques et chants séduction

Editions Musicales Lugdivine
B.P.9025 • 69265 Lyon cedex 09
Tél. 04 37 41 10 40 • Fax 04 37 41 10 41 • ed.lugdivine@wanadoo.fr / www.lugdivine.com

INFOS DIVERSES - LES SUJETS DU MOMENT

CONGRES D'AIX MARSEILLE
Pensez à vous inscrire dès maintenant
(voir pages 5 et 6)

LES HEURES DE CHORALE
Une pétition est à remplir pour qu'enfin un texte de loi vienne intégrer ces heures dans nos fonctions d'enseignement
(voir site APEMU - http://apemu.free.fr)

LES POSTES AUX CONCOURS
pas de CAPES interne encore en 2007
qu'en sera-t-il des postes ouverts au CAPES externe ?
(voir également le site APEMU)

...”La notation musicale constitue un code entre l'interprète et le compositeur, non entre le compositeur et l'auditeur”...

György Ligeti

in “Neue Zeitschrift für Muzik” janvier 1993

...” Une rengaine, c'est un air qui commence par vous entrer par une oreille et qui finit par vous sortir par...les yeux !”...

Raymond Devos

in “A plus d'un titre, Prêter l'oreille” Olivier Orban 1989

Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des documents, textes, photos et témoignages pour ce numéro spécial

Pour continuer à fêter cet anniversaire, d'autres textes plus récents seront publiés dans le numéro 196 de septembre 2006.
Le congrès d'Aix nous fera réfléchir sur les objectifs de notre enseignement. **Envoyez-nous vos idées par écrit** sur ce sujet pour qu'elles soient publiées dans cette prochaine revue...vous avez tout l'été pour réfléchir ! *(voir courriel de Christine Vallin ou Dominique Terry)*

Bonnes vacances

Dominique Terry

N'hésitez pas à utiliser le bulletin d'adhésion ou d'abonnement en page 26 pour présenter l'APEMU à vos nouveaux collègues.

Aix - Marseille
Martine Honorat : 12 avenue d'Indochine 13100 Aix - en - Provence 04 42 21 35 64
martinehonorat@wanadoo.fr
Amiens
Sabine Dommanget : 5 rue de l'Abbé Danicourt 80260 Naours
jcsab@tele2.fr
Besançon
Maïté Aubrun-Ouret : 6 rue Nungesser et Coli 25200 Montbéliard
03 81 90 06 03
aubrun.maite@wanadoo.fr
Bordeaux
Catherine Baudy : 12 allée François Villon 33510 Andernos 05 56 26 25 86
catherine.baudy@wanadoo.fr
Caen
Patrick Leroy : 42 quai Vendeuvre 14000 Caen 02 31 93 95 01
pl-leroy@wanadoo.fr
Clermont - Ferrand
Claude Laporte : 10 bd Léon Malfreyt 63000 Clermont - Ferrand
laporte.claude@libertysurf.fr
Corse
Emmanuelle Mariini : Résidence l'Aiglon Bât. B rue du Ch. Colombani 20200 Bastia
m.emmanuelle@wanadoo.fr
Créteil
Francine Brun : collège J.B. Clément 5 rue Chardavoine 93440 Dugny 06 14 61 39 67
brunfrancine@club-internet.fr
Dijon
Renata Harbulot : 3 allée de la Source 21000 Dijon 03 80 41 31 40
renata.harbulot@wanadoo.fr
Christine Vallin : Verseaux 71740 St Maurice
03 85 26 23 91
christine.vallin@wanadoo.fr
Grenoble
Martine Bertier-Wolfrom : 12 rue Barral de Montferrat 38100 Grenoble
tél/fax : 04 76 47 92 17
ma.berwol@free.fr
La Réunion
Catherine Pey : 12 chemin des Fleurs 97490 Ste Clotilde 02 62 52 58 72
pey.cat@voila.fr
Lille
Maud Covain : 17 rue Robinson 59213 Sommaing/Ecaillon 03 27 29 58 80
maud.covain@libertysurf.fr
Limoges
Dominique Habellion : 5 rue d'Aixe 87920 Condat sur Vienne 05 55 30 67 65
domi.habellion@laposte.net
Lyon
Hélène Haranger : 27 rue Anatole France 69580 Sathonay Camp
04 78 08 14 49
heleneharanger@club-internet.fr
Mireille Chovet : 6 Impasse des Verriers 42610 St Romain le Puy 04 77 76 97 70
mireille.chovet@actinov.com
Anne-Françoise Garny : 3 rue des joncs 01000 Bourg - en - Bresse 04 74 50 32 65
annefg@wanadoo.fr
Martinique
Benoît Lenglet : appt.5 résidence Casamarina Quartier Mondésir 97290 Le Marin
05 96 74 03 82
benoit.lenglet@wanadoo.fr
Montpellier
Marie-Thérèse Pouget : 496 avenue Pasteur 34490 Lignan sur Orb tél/fax : 04 67 32 73 03
mt.pouget@tele2.fr
Jean-Michel Vallot : 71 avenue Mermoz 66000 Perpignan 04 68 67 52 01
Carmen Ceresuela : B.P. 14 66120 Font - Romeu
carmen.ceresuela@laposte.net
Nancy - Metz
Hélène Wagner : 23 A rue Lavigerie 54000 Nancy
03 83 40 83 28
helene.wagner@ac-nancy-metz.fr
Nantes
Jean-Martial Fouilloux : 33 rue Maurice Lagathu 44000 Rezé 06 77 90 04 95
jean-martial.fouilloux@wanadoo.fr
Nice
Erik De Brun : 4 rue Charles Peguy 06100 Nice 04 93 52 26 49 et 06 77 18 67 62
e.debrun@wanadoo.fr
Orléans - Tours
Julien Nay : 33 rue de Brest 37100 Tours
06 82 47 09 83
julien.nay@wanadoo.fr
Paris
Denis Féau : 7 rue du Dessous des berges 75013 Paris
01 43 20 24 25
denis.feau@free.fr
Poitiers
Brigitte Berthommé : Mautré 79400 Azay - le - Brûlé
05 49 05 74 75
brigitteberthomme@liberty-surf.fr
Reims
Philippe Poisson : 22 rue Antoine Parmentier 10300 Sainte savine 03 25 79 50 60
philippe.poisson@wanadoo.fr
Rouen
Patrice Latour : 9 rue de Neuvillette 76240 Mesnil Esnard 02 35 79 83 40
pmlatour@hotmail.com
Strasbourg
Stéphane Mathieu: 51 rue du général Rampont 67170 Brumath
03 88 68 36 25
prof-musique@wanadoo.fr
Toulouse
Françoise Estival : 33 rue Sainte Thérèse 31000 Toulouse
05 61 29 07 17
françoise.estival@ac-toulouse.fr
Marie-Angèle Millischer : Rivière du Gravier 31850 Montrabe 05 61 84 60 00
Versailles
François Chaumeil : 32 rue Albert Thomas 75010 Paris 01 42 49 22 59
f.*chaumeil@noos.fr*
Anne Lemarchand : 218 rue du Maréchal Foch 78410 Flins sur seine 01 30 95 78 10
anne.lemarchand@freesbee.fr

Appel à candidature pour les académies de RENNES - GUADELOUPE - GUYANE

SPECIAL 60 ANS

Imprimerie LM Print Saint Symphorien d'Ozon (69)
Directrice de la publication : Dominique Terry
Dépôt légal : 3ème trimestre 2006 - ISSN : 1265 - 3462
Abonnement : 38 € - Prix de vente au numéro : 9,50 €